



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2017**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIERES.....	1
REMARQUES LIMINAIRES	2
A PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIERE DE LA CRIMINALITE (SPC)	2
CONSTRUIRE LA SECURITE AU QUOTIDIEN ET FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DEFIS	3
SECURITE ET ORDRE PUBLICS.....	4
INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES	25
PROTECTION DE L'ETAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL	42
POLICE ADMINISTRATIVE	45
AMENDES ET ORDONNANCES PENALES.....	47
PILOTAGE OPERATIONNEL.....	52
2018 : LES AXES PRINCIPAUX	58
DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES	60
BILAN SOCIAL DE LA POLICE.....	64



REMARQUES LIMINAIRES

Le présent rapport donne une vue de l'activité de la police durant l'année 2017, par prestation, et suit la structure du rapport de gestion du Conseil d'État. L'option retenue consiste à mettre en évidence un certain nombre d'éléments marquants, qu'il s'agisse de l'activité 2017 ou des perspectives 2018. De ce fait, les prestations ne sont pas présentées ou développées de la même manière.

Pour la quatrième fois et selon la pratique maintenant bien établie, la présente édition inclut le bilan social de la police.

Les données statistiques portent sur la statistique policière de la criminalité et sur des données décrivant l'activité générale de la police. Le volume de ces données est limité dans le présent rapport. Les données complètes concernant la criminalité et le rapport d'activité 2017, ainsi que la statistique des accidents de la circulation, sont consultables sur [le site Internet de la police](#).

À PROPOS DE LA STATISTIQUE POLICIÈRE DE LA CRIMINALITÉ (SPC)

Pour accéder au rapport national, aux diverses données et aux aspects méthodologiques, nous vous invitons à consulter les [pages Internet](#) de l'office fédéral de la statistique (OFS).

L'OFS met par ailleurs à disposition diverses comparaisons accessibles aux adresses suivantes (en Firefox) : [Comparaisons cantonales](#) [Comparaisons inter-villes](#)

Sur le plan méthodologique, rappelons que cette statistique est produite selon la date dite de sortie, c'est-à-dire le moment où l'affaire est suffisamment documentée pour être transmise à la justice. D'une année à l'autre, il peut y avoir un décalage entre la date présumée de commission et celle de sortie, en raison notamment des temps de traitement et de mise à jour.

Genève, mars 2018



CONSTRUIRE LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN ET FAIRE FACE AUX NOUVEAUX DEFIS

Construire la sécurité au quotidien et faire face aux nouveaux défis

Le bilan 2017 de la criminalité du canton de Genève est une nouvelle fois positif. La dernière édition de la statistique policière de la criminalité (SPC) révèle que les chiffres poursuivent leur baisse, même si elle est moins prononcée que les années précédentes. Ce constat nous montre qu'avec un canton urbain, prospère et donc attractif, les enjeux et problématiques en termes de sécurité sont nombreux et que rien n'est jamais acquis. La sécurité se construit et se défend au quotidien, grâce à une politique déterminée alliant ouverture et fermeté.

Il faut donc ici souligner l'importance de la politique de sécurité de proximité, coordonnée entre le canton et les communes. Il y a lieu de renforcer les dispositifs, préventifs et dissuasifs, dans les périodes sensibles, notamment nocturnes, afin de préserver la convivialité de notre espace public. Cela concerne également la répression de la vente de stupéfiants dans la rue. La pression sera d'ailleurs maintenue grâce à une organisation précise des interventions. En termes de cambriolages, il est nécessaire de tabler plus que jamais sur la prévention.

La criminalité évolue cependant, ce qui nécessite d'informer et de sensibiliser la population aux nouvelles menaces. C'est particulièrement le cas en matière informatique. Le relevé de la statistique policière ne représente à l'évidence dans ce domaine que la pointe de l'iceberg. Avec l'augmentation exponentielle de l'utilisation d'Internet et des développements des objets connectés, les risques sont toujours plus conséquents. C'est pourquoi la lutte contre la cybercriminalité est l'un des objectifs majeurs de la politique de sécurité du Canton. Il s'agit de protéger nos données et nos transactions, de fournir les outils ad hoc tant pour les entreprises que pour le public. La mise à disposition d'un formulaire pour signaler un cyberincident est, par exemple, une mesure simple pour mieux appréhender les phénomènes et adapter les réponses, qui seront autant préventives et comportementales que techniques.

Par ailleurs, je me félicite qu'au cours des dernières années avec le soutien du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, les moyens aient été donnés à la police pour renforcer son action, que ce soit par l'augmentation des effectifs, par des investissements pour la lutte contre la cybercriminalité, pour les moyens de protection et l'armement, ou encore en



matière d'équipements, de véhicules et de systèmes d'information.

Enfin, il faut saluer ici les résultats obtenus par la politique mise en place, notamment avec le Procureur Général. Entre 2011 et 2017, les infractions au code pénal ont reculé de 31%, ce qui représente 22'500 infractions en moins, soit 61 infractions de moins chaque jour. La chute est encore plus marquée dans le domaine du patrimoine, dans l'ensemble (-37%) et plus encore, pour certains délits

spécifiques, tels que les cambriolages (-51.5%) et les vols à la tire (-54%). Il ne faut pas oublier non plus la baisse de 12.5% des atteintes à la vie et à l'intégrité corporelle (sur des volumes beaucoup plus faibles). Ces résultats ont été rendus possibles grâce à l'engagement de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs de la police cantonale. Je les en remercie vivement, tout comme je salue la contribution de l'ensemble des partenaires de la sécurité.

Pierre MAUDET, Conseiller d'État

SÉCURITÉ ET ORDRE PUBLICS

La police est chargée d'assurer la tranquillité, la sécurité et l'ordre publics, notamment en matière de circulation. En matière de tranquillité publique, cela comprend toutes les interventions ou réquisitions comme les bruits excessifs ou les problèmes de voisinage.

Le maintien de l'ordre public renvoie plus particulièrement à la gestion des interventions sur la voie publique avec un dispositif ad hoc de maintien de l'ordre en lien avec des manifestations, autorisées, non-autorisées ou encore interdites.

ASSURER LA RÉPONSE D'URGENCE ET MAINTENIR LA SÉCURITÉ ET L'ORDRE PUBLICS AU QUOTIDIEN

La sécurité au quotidien se concrétise par des actions de prévention, de dissuasion et de répression.

Assurer la mission de police-secours est l'une des prestations essentielles de la police, qu'il s'agisse d'intervenir sur un flagrant délit, un accident de circulation avec blessé, ou de porter secours.



La prévention, le contrôle et la gestion de lieux centraux ou de transit (gares, aéroport, rues marchandes, etc.) ou liés à des activités particulières (banques et bijouteries par la gestion des alarmes, établissements publics, notamment nocturnes, etc.), forment une autre partie des activités liées à la sécurité publique.

La présence visible, le travail en partenariat et la recherche de réponses durables par la résolution de problèmes constituent les principes d'action de la police de proximité.

Dans le domaine de la sécurité routière, les actions se déclinent également en prévention, par exemple par l'éducation routière et la présence visible, en dissuasion et répression, notamment par le biais des contrôles de la vitesse et de l'alcoolémie, ainsi que les constats des autres infractions. Les accidents de la circulation relèvent, selon la gravité et les circonstances, de la mission de police judiciaire.

Événements, réalisations 2017

Coordination de la répression dans le domaine des stupéfiants

Cette démarche a débuté au mois de février 2015. Elle vise à coordonner les actions opérationnelles des unités de police engagées dans la lutte contre tous types de trafics de stupéfiants. Ce nouveau concept englobe l'opération HYDRA (en place depuis 2011), qui se concentre sur la vente et l'achat d'héroïne sur la voie publique, de même que l'opération TEMBO (en place depuis 2012) qui concerne plus particulièrement la vente et l'achat de cocaïne ainsi que de marijuana.

La lutte contre la vente et l'achat d'héroïne porte ses fruits. Au total, depuis avril 2011, ce sont 4'023 trafiquants albanais, qui ont été interpellés. Ce nombre a culminé en 2013 avec 1'021 interpellations. Il diminue depuis régulièrement (878 en 2014, 632 en 2015, 398 en 2016) pour atteindre 227 en 2017. Le milieu albanais qui constitue la majorité de cette population suit le même mouvement. Du côté de l'achat, l'opération vise notamment à réduire l'attractivité de Genève sur le plan du tourisme de la drogue, provenant essentiellement de France. À ce



jour, un peu plus de 11'000 consommateurs français ont été interpellés dont 10'207 déclarés en contravention. Le volume annuel a été régulièrement supérieur à 2'000 interpellations. Ce nombre a été de 780 en 2016 et de 900 en 2017.

Les données susmentionnées rendent compte globalement d'une présence moins importante en ce qui concerne le marché de l'héroïne. L'activité policière est restée constante dans ce domaine depuis 2015 afin de maintenir la pression.

L'effort s'est poursuivi sur le trafic de rue se déroulant au centre-ville, plus particulièrement en matière de vente de cocaïne. Les actions quotidiennes des divers

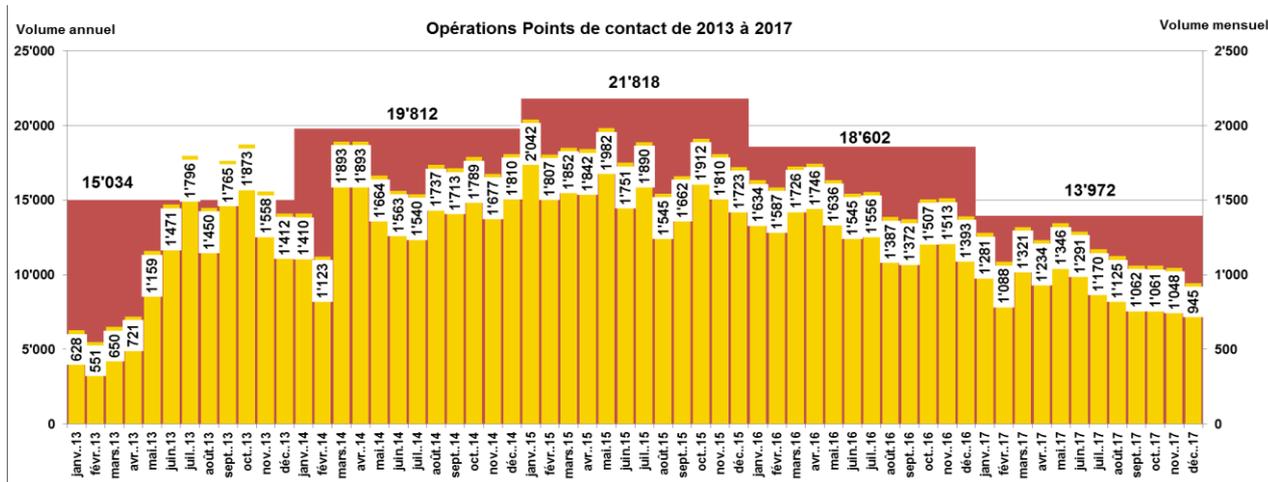
services de police ont conduit à interpellier 1'611 individus en 2017 (1'551 individus en 2016, 1'915 individus en 2015), dont 387 ont été mis à disposition du Ministère Public (587 en 2016, 719 en 2015) et 218 déclarés en contravention (373 en 2016, 213 en 2015). Dans ce cadre, plus de 16 kilos de cocaïne (17 kg en 2016, 6 kg en 2015), 204'000 CHF (226'000 CHF en 2016, 170'000 CHF en 2015), 58'000 euros (118'000 euros en 2016 et 102'000 euros en 2015) ont pu être saisis.

L'analyse du renseignement, déclenchée courant 2015 dans le domaine des drogues de synthèse, s'est poursuivie, confirmant que notre canton est moins concerné que d'autres lieux en Suisse.

Points de contact

Ce dispositif, appliqué par la gendarmerie depuis septembre 2012, vise à augmenter la présence visible dans les points sensibles, identifiés principalement par les chefs de poste. La présence est tant préventive que répressive. Dans le cadre de la nouvelle organisation, les points de contact sont coordonnés entre la police de proximité, police-secours et la police routière. Ils ont lieu au moins une fois par patrouille de police-

secours et ont une durée de 20 minutes en moyenne. 13'972 opérations points de contact ont eu lieu en 2017 (18'602 en 2016 et 21'818 en 2015). Le graphique ci-après montre, outre le volume annuel, la distribution mensuelle. Les points de contact ont généré notamment 3'165 amendes d'ordre, 1'226 contraventions, 6'477 contrôles de véhicules et 6'007 contrôles de personnes.



L'activité proactive de la police, mesurée par le volume des contrôles, continue à marquer le pas en 2017 (-13.6 %). Le recul est dû pour l'essentiel à la baisse importante des opérations points de contact (-25 %). Il s'explique notamment par l'augmentation des réquisitions et l'importance des engagements liés à des événements ou à l'activité diplomatique à Genève.

Contrôles de personnes / véhicules

Journal des événements de P2000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Contrôles de personnes / véhicules	13'347	18'247	22'423	26'639	27'458	39'970	42'107	45'215	41'340	35'731	-13,6%

Police-secours

Police-secours est à considérer ici comme une prestation, soit assurer la réponse à un appel au 117 ou 112. Les réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement, c'est-à-dire les appels qui impliquent l'engagement d'une ou de plusieurs patrouilles, principalement de police-secours en tant que service opérationnel, ainsi que de la police

routière et de la police de proximité notamment, pour gérer l'événement, augmentent de 9.1 % en 2017, après quatre années de baisse consécutive. La moyenne quotidienne s'établit ainsi à près de 219 réquisitions par jour (251 en 2011, année « culminante »).

Réquisitions saisies dans le système d'aide à l'engagement*

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017 / 2016
Total	80'891	84'390	91'885	89'483	85'595	82'086	82'399	73'175	79'870	9,1%

*Y compris les réquisitions transmises aux APM dans le cadre des CLS

Afin de remettre le plus rapidement possible la patrouille à l'intervention et à la présence sur le terrain, le groupe de suivi judiciaire (GSJ) se charge de la finalisation des arrestations de police-secours. Depuis la mise en route du GSJ dans ses nouvelles structures au poste de la Servette en mai 2016, le taux de reprise des affaires est passé de 44 % à 75 % avec le même effectif en 2016. Ce taux a été maintenu en 2017, ce qui représente 1'344 affaires. Les rapports avec les habitants de l'immeuble ont provoqué 34 affaires. Les mesures prises rapidement ont permis de limiter au mieux ces nuisances.

Le tableau ci-après indique le nombre de réquisitions et interventions pour les phénomènes de tranquillité et ordre publics. Ce nombre est en légère hausse (2 %) par rapport à 2016, avec un volume proche de celui de 2012. Pratiquement, toutes les catégories augmentent : parmi elles, les interventions dans un lieu privé de manière constante depuis 2012. Les volumes recensés par la police cantonale pour les affaires de circulation/navigation et les réquisitions pour bruit doivent être mis en regard avec les réquisitions prises en charge par les polices municipales dans le cadre des contrats locaux de sécurité.

Réquisitions et interventions pour tranquillité et ordre publics

Journal des événements de P2000

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Affaires de circulation / navigation	10'399	11'106	14'716	14'914	14'339	14'019	13'816	15'931	14'367	14'009	-2.5%
Alarmes	1'601	1'987	2'312	2'209	2'041	1'777	1'590	1'685	1'539	1'789	16.2%
Bruit	5'247	6'040	6'151	6'311	6'033	5'319	5'188	5'560	5'005	5'017	0.2%
Conflits	7'034	7'415	7'943	8'607	8'520	8'233	8'492	8'868	8'539	9'041	5.9%
Interventions dans un lieu privé	3'193	3'606	3'791	3'800	3'775	3'872	4'074	4'220	4'584	4'690	2.3%
Interventions dans un lieu ou sur la voie publics	3'130	3'473	3'575	3'144	3'118	2'633	3'199	2'825	3'192	3'443	7.9%
Total de la sélection	30'604	33'627	38'488	38'985	37'826	35'853	36'359	39'089	37'226	37'989	2.0%



Si la mission primaire de police-secours est la réponse aux réquisitions, ce service assure une mission secondaire visant à augmenter la sécurité par des opérations préventives et dissuasives. L'opération SENTINELLE se déploie la nuit et vise notamment à effectuer des contrôles dans les secteurs criminogènes. Depuis le 1^{er} mars 2017, police-secours a mené 42 opérations. Ces opérations se sont concrétisées par 1'315 actions ou mesures, en particulier 316 contrôles de personnes et 626 contrôles de véhicules.

Police de proximité

La police de proximité a poursuivi son action en résolution de problèmes et prévention de la criminalité. L'organisation territoriale vise la complémentarité avec les autres services opérationnels de la police et les polices municipales. Les processus sont ajustés de manière régulière afin de consolider la mise en œuvre de la nouvelle organisation de la police.

Les feuilles de route qui fixent les priorités opérationnelles sous la conduite des officiers de territoire permettent de répondre aux besoins locaux en lien avec les phénomènes spécifiques. Ces actions viennent compléter

Les unités spéciales, rattachées à police-secours, sont composées pour rappel de la brigade des chiens de police, du groupe d'intervention et de la police de la navigation. Ces unités sont complémentaires à l'ensemble des services opérationnels et assurent une couverture de spécialistes H24. Le 26 août 2017, la brigade des chiens fêtait son 75^{ème} anniversaire, marqué par plusieurs démonstrations publiques. Cette brigade est constituée de 20 « binômes », dont six en formation.

les actions issues des axes de la politique criminelle commune.

Simultanément à l'entrée en vigueur de la loi sur la police le 1^{er} mai 2016, s'est ouvert le poste pilote de police de proximité en milieu urbain à la Servette, voisin du poste de police-secours qui accueille le groupe de suivi judiciaire. Le but est d'étendre le dispositif opérationnel de la police de proximité afin de répondre de manière plus pertinente aux besoins de la population et prendre influence de manière déterminante sur la criminalité. Une mission essentielle de l'activité est liée à l'accueil du public, principalement pour l'enregistrement des



plaintes contre inconnu. Ce projet-pilote de police de proximité en milieu urbain a été concluant sur plusieurs aspects. En particulier, la collaboration transverse, le partage du renseignement, la planification d'actions avec les agents de police municipale ont permis un appui pour la lutte de la petite et moyenne criminalité, ainsi que de travailler dans le cadre des axes prioritaires du contrat local de sécurité (CLS): les nuisances émanant d'établissements publics, nocturnes en particulier, respect de la tranquillité publique et des libertés publiques; la délinquance de rue, les incivilités et les infractions à la Loi sur la circulation routière (LCR). Par ailleurs, une montée en puissance des actions de visibilité effectuées par la police de proximité de la Servette dans ses différents sous-secteurs a été constatée. Le poste a de ce fait été pérennisé.

Diagnostic local de sécurité

Le diagnostic local de sécurité 2016 (DLS), selon l'année de réalisation du sondage auprès de la population et publié le 27 juin 2017, met en évidence des résultats très positifs. En effet, cette cinquième édition montre que le sentiment d'insécurité baisse nettement. Partout sur le territoire cantonal, le sentiment d'insécurité recule par rapport au

La police de proximité s'active également fortement en termes de formation des policiers à Savatan pour la branche police de proximité et nouvellement pour la formation des agents de la police municipale. En effet, depuis le 1^{er} septembre 2017, la formation initiale des agents de police municipale (APM) est dispensée sous la conduite de la police cantonale au sein du centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS).

Une priorité a été déclinée en termes de prévention avec la mise en œuvre d'un coordinateur de prévention en police de proximité visant à créer une dynamique partenariale et de réseau avec pour priorité les séniors. Des séances de prévention ont été organisées avec les communes qui le souhaitent également en lien avec la prévention des cambriolages (plus de détails dans ce rapport sous prévention).

pic de 2013. Le taux d'insécurisés retombe à 34.2 % alors qu'il était de 49.9 % il y a trois ans encore. La question sécuritaire recule fortement dans l'ordre des préoccupations des résidents et ceux-ci attribuent aujourd'hui de meilleures notes à la sécurité que trois ans plus tôt.



L'image de la police, qu'elle soit cantonale ou municipale, est bonne et se situe à un niveau toujours plus élevé. Les avis positifs sur le travail de la police cantonale gagnent plus de 12 points en 9 ans et passent de 57.5 % en 2004 à 69.9 % en 2016. Motif particulier de satisfaction, l'indicateur sur l'équité de la police s'avère en constante progression lui aussi depuis 2007. Il grimpe d'environ 40 % d'avis positifs en 2007 à 60 % aujourd'hui.

Véritable tableau de bord stratégique et outil d'aide à la décision, le DLS 2016 a été réalisé en partenariat avec la Ville de Genève, Vernier, Meyrin, Carouge et Plan-les-Ouates, communes parties à un contrat local de sécurité.

Contrats locaux de sécurité

Après le premier concept de sécurité de proximité présenté le 13 janvier 2013 par Monsieur le conseiller d'État Pierre MAUDET et la signature de six contrats locaux de sécurité (CLS) par le département de la sécurité et de l'économie (DSE) avec les communes de Carouge (12 avril 2013), Genève (pérennisé le 5 décembre 2014 après la signature initiale le 25 juin 2013), Vernier (2 juillet 2013), Meyrin (30 août 2013), Plan-les-Ouates (4 mars 2014) et Lancy (1^{er} avril 2015), les contrats locaux de

À l'automne 2017 a été lancé le sondage trimestriel de satisfaction auprès des lésés. Le but de cet instrument est de renseigner sur différentes perceptions des lésés venant porter plainte, sur leurs rapports avec le personnel d'accueil et policier, ainsi que sur la qualité de la procédure et de la prestation. L'indicateur de satisfaction a été défini comme la proportion de répondants ayant donné une note de 7 ou plus (sur un maximum de 10). Pour ce premier relevé trimestriel, le taux de satisfaction est de 85.7%.

Des points d'amélioration ont également été mentionnés, par exemple dans la configuration des lieux pour renforcer la qualité de l'accueil et la confidentialité.

sécurité des Villes de Carouge, Genève et Meyrin ont été adaptés sur la base des évolutions observées sur le terrain.

Dans le cadre des CLS, les agents de police municipale de ces communes ont pris en charge depuis 2013 au total 26'614 interventions sur appel de la centrale d'engagement de la police cantonale, dont 5'908 en 2016 et 6'039 en 2017 (en très légère hausse de 2 %). Sur le plan de la typologie des interventions, on relèvera

l'augmentation conséquente des interventions sur la voie publique et celles liées à des conflits, mettant en évidence l'action sur le terrain des APM.

Contrats locaux de sécurité dans les communes 2013-2017

Volume des interventions prises en charge par les polices municipales

	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Variation 2017 / 2016
Carouge (dès 07.2013)	508	874	821	693	656	3'552	-5.3%
Ville de Genève (dès 07.2013)	1'932	3'862	4'494	4'060	4'186	18'534	3.1%
Lancy (dès 04.2015)			367	483	481	1'331	-0.4%
Meyrin (dès 08.2013)	100	262	224	185	167	938	-9.7%
Plan-les-Ouates (dès 03.2014)		94	135	138	169	536	22.5%
Vernier (dès 07.2013)	197	378	419	349	380	1'723	8.9%
Total	2'737	5'470	6'460	5'908	6'039	26'614	2.2%

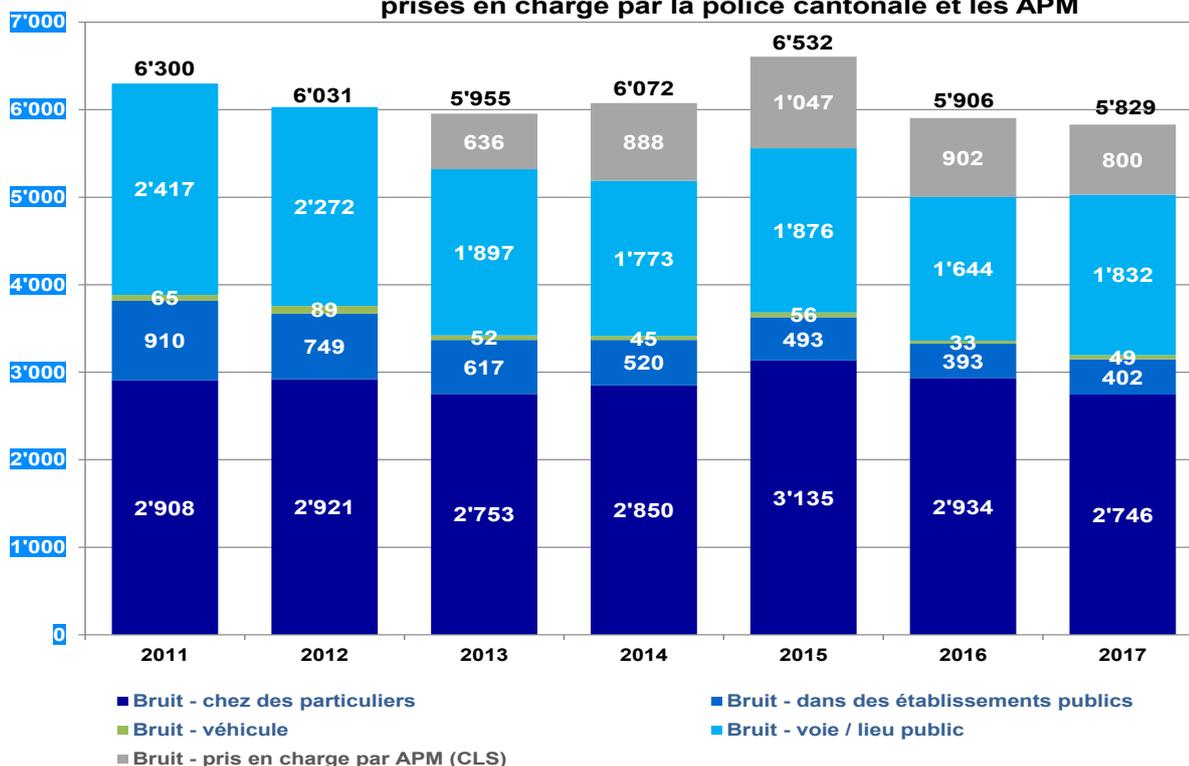
Contrats locaux de sécurité dans les communes 2013-2017

Typologie des interventions

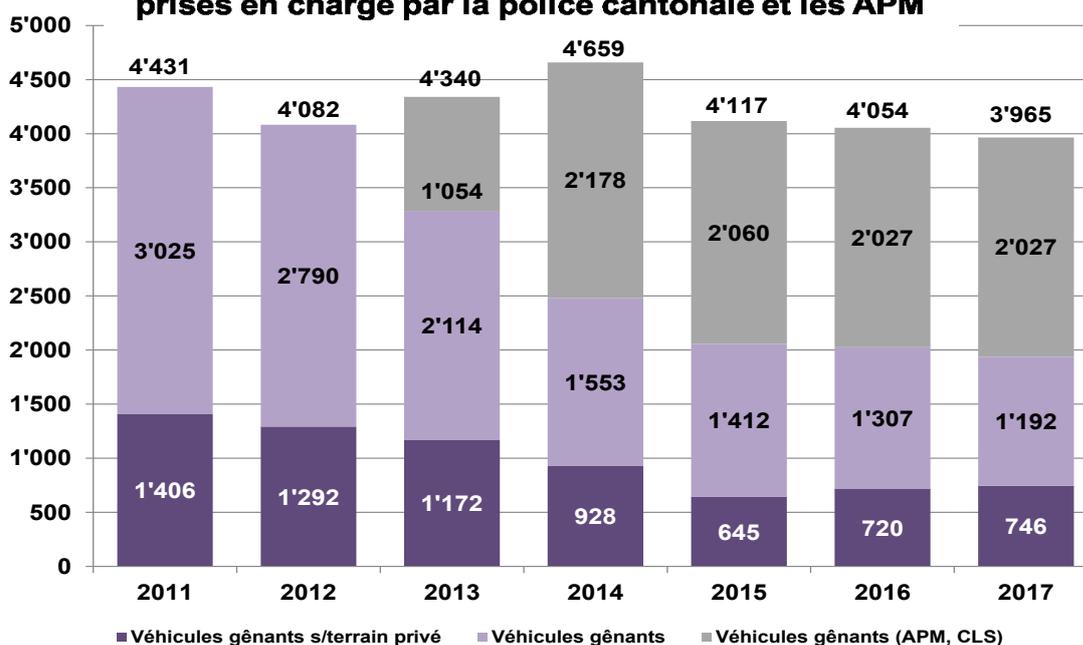
	2013	2014	2015	2016	2017	Total	Variation 2017 / 2016
Affaire de circulation - véhicule gênant	1'054	2'178	2'060	2'027	2'027	9'346	0.0%
Bruit	636	888	1'047	902	800	4'273	-11.3%
Contrôle - Autres	290	656	995	724	720	3'385	-0.6%
Affaire de circulation - Autres	401	781	933	829	788	3'732	-4.9%
Interventions diverses sur la voie publique	131	368	535	585	671	2'290	14.7%
Conflit	31	67	138	151	181	568	19.9%
Social	25	70	110	106	101	412	-4.7%
Vol	16	25	41	38	31	151	-18.4%
Autre	153	437	601	546	720	2'457	31.9%
Total	2'737	5'470	6'460	5'908	6'039	26'614	2.2%

Dans le cadre de la collaboration entre l'État et les communes, il est intéressant de mettre en évidence la complémentarité des interventions traitées par la police cantonale et les polices municipales, ce qu'illustrent les graphiques ci-après sur deux thématiques spécifiques

Réquisitions et interventions pour bruit prises en charge par la police cantonale et les APM



Réquisitions et interventions pour véhicules gênants prises en charge par la police cantonale et les APM



Groupe équestre au sein de la police de proximité

Le 26 septembre 2017, l'état-major de la police validait le concept d'engagement du groupe équestre et sa mise en œuvre. Les buts de ce groupe équestre seront de répondre à des objectifs de police judiciaire de proximité et de développer la capacité de la police de proximité à être active dans la prévention de la criminalité.

La mise en œuvre des actions visant à appréhender les missions judiciaires de proximité se déroulera dans des lieux très peu visités par la police ou par d'autres entités municipales, cantonales ou fédérales. Il s'agira pour les patrouilles équestres d'occuper le terrain dans des zones rurales ou en bordure de frontière.

Police routière

À titre de remarque liminaire, la problématique des accidents de la circulation a constitué une part importante de la conférence de presse de la police routière du 13 mars 2018. Pour le détail, il y a lieu de s'y reporter. Seuls quelques indicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous.

En 2017, tous les indicateurs en lien avec les accidents de la circulation évoluent

favorablement par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes tuées sur les routes genevoises est stable (11). Ces victimes étaient six piétons, trois motocyclistes et deux cyclistes. Les motocyclistes représentent le 51 % des blessés graves, les cyclistes (y compris les « e-bikers »), le 25 % et les piétons le 16 %.

Nombre d'accidents	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Accidents avec dommages matériels	1'000	1'152	1'722	1'780	2'156	2'212	2'151	-2.8%
Accidents avec dommages corporels	918	1'023	1'181	1'300	1'264	1'170	1'127	-3.7%
Accidents avec tués	15	12	10	11	9	11	11	0.0%
Accidents avec blessés graves	271	323	362	362	327	321	305	-5.0%
Accidents avec blessés légers	632	688	809	927	928	838	811	-3.2%
Total des accidents	1'918	2'175	2'903	3'080	3'420	3'382	3'278	-3.1%

Nombre de victimes	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Blessés légers	773	895	1'045	1'138	1'140	1'052	989	-6.0%
Blessés graves	284	339	380	377	337	332	317	-4.5%
Tués	15	13	10	11	9	11	11	0.0%
Total des victimes	1'072	1'247	1'435	1'526	1'486	1'395	1'317	-5.6%

Centrale routière

Inaugurée le 18 décembre 2017, la Centrale régionale de gestion du trafic est une extension du poste de surveillance de l'autoroute — le Castor — installé depuis 1993. La nouveauté réside dans l'intégration sur un écran géant des cartes montrant l'état plus ou moins fluide ou saturé des axes de circulation et des images retransmises en direct par les caméras placées sur divers points de la carte routière.

La structure regroupe la Direction générale des transports (DGT, rattachée au DETA), les Transports publics genevois (TPG) et la police. Les TPG jouent notamment le rôle d'observateurs. Quant à la DGT, elle apporte son expertise en matière d'aménagement et de gestion des flux. L'une des ambitions de la centrale est de réagir aux aléas quotidiens en temps réel, en ajustant la régulation du trafic aux événements. Pour la police, avant la

fluidité du trafic, l'objectif premier est la sécurité des usagers.

Sur le plan de l'organisation interne à la police routière, depuis décembre 2016, un coordinateur de la police routière (PolRout) est en place. Il a notamment repris la planification des contrôles de circulation, des patrouilles mixtes, des guidages et autres missions communes ponctuelles.

L'activité quotidienne a notamment été rythmée par la mise en place des voies bidirectionnelles et des sorties forcées sur l'autoroute, conséquence des travaux en cours. 372 dispositifs ont été mis en œuvre entre le 1^{er} janvier 2017 et le 22 décembre 2017. Cela a nécessité la présence sur le terrain de deux patrouilles. Ces mesures sont prévues jusqu'en octobre 2018.



Sécurité du lac et cours d'eau

La brigade de la navigation a été engagée dans le cadre de plusieurs événements : régates du Bol d'Or, Genève-Rolle-Genève, Fêtes de Genève, Coupe de Noël, sans oublier la Saga des Géants.

Samedi 22 et dimanche 23 juillet 2017, le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) invitait les citoyens genevois à se rendre sur le sentier des Saules afin de s'informer des dangers de la baignade dans le Rhône. La police de la navigation était bien évidemment présente lors de ces deux journées de

prévention et a démontré son savoir-faire lors de plusieurs démonstrations de sauvetage de baigneurs en difficulté, la plus impressionnante étant logiquement celle effectuée avec le concours de Rega 15 (l'hélicoptère stationné aux HUG).

Douze opérations extérieures (9 en 2016, 20 en 2015, 9 en 2014) du groupe de recherche électronique subaquatique ont eu lieu en 2017, dont sept en France. La brigade de la navigation est donc intervenue en 2017 sur 14 levées de corps et a mené 12 opérations de recherches électroniques.

Manifestations festives et sportives

D'importants dispositifs d'engagement ont été déployés pour les Fêtes de Genève, ainsi que les matches de hockey et de football, en particulier pour la finale de la coupe suisse de football le 25 mai 2017.

Collaboration internationale

Le Centre de coopération policière et douanière (CCPD) de Genève a une nouvelle fois enregistré un nombre record de demandes, soit 21'904 en 2017, en augmentation de 8.8 %. Les demandes suisses représentent le 71 % des demandes. Le canton de Genève est à l'origine du 54 % de ces dernières.

Créée à fin 2012, la cellule de renseignement du CCPD de Genève n'a cessé de se développer au cours de ses cinq années d'activité. La plus-value qu'elle apporte a été relevée comme bonne pratique par les experts de la Commission de l'Union européenne lors de l'évaluation « Schengen » en 2016.



La brigade opérationnelle mixte (BOM) stationnée à Annemasse, a poursuivi son activité tant au profit de la Suisse que de la France. Elle a notamment participé à 30 arrestations au profit de la Suisse et 36 au profit de la France, à des opérations (61 CH,

80 F). Elle a également collecter et diffuser des renseignements (209 CH, 187 F), et procédé à des contrôles d'hôtels (540 CH, 64 F). Avant même la mise en exploitation du CEVA, cette structure franco-suisse a déjà prouvé sa pertinence et sa nécessité.

Perspectives 2018

Sécurité et ordre publics

Poursuite et développement des opérations de sécurité publique en fonction de la petite et moyenne criminalité et de la situation des secteurs (sécurité sectorielle). Dans le cadre de la troisième convention de politique criminelle commune, signée à l'automne 2016, plusieurs mesures sont maintenues, notamment : le renforcement des contrôles de rue et saisies préventives d'objets dangereux et armes prohibées, le renforcement de la présence préventive de nuit (gendarmerie, patrouilles de nuit de la PJ et des polices municipales), notamment les fins de semaine (bars, dancings, etc.), l'intensification des contrôles du personnel de sécurité des établissements publics.

Généralisation des mesures prévues par l'article 53 de la loi sur la police et étendues dans un deuxième temps aux polices municipales. Ces mesures consistent en des éloignements d'un périmètre donné d'une durée de 24 heures en cas de mesure verbale et d'une durée jusqu'à trois mois en cas de décision écrite. Elles visent des personnes qui menacent l'ordre ou la sécurité publics, importunent sérieusement des tiers, se livrent à la mendicité ou participent notamment à des transactions portant sur des stupéfiants.



Direction des opérations

Conduire et coordonner les opérations découlant des axes de la PCC, des objectifs opérationnels de l'EMP et du rapport des chefs de services opérationnels.

La coordination des opérations de la police est menée par la direction des opérations afin d'augmenter l'efficacité dans ce domaine. Il s'agit de définir des objectifs découlant de la politique criminelle commune (PCC) et des

missions de la police pour l'ensemble du territoire. De même les opérations de sécurité transfrontalières menées avec tous les partenaires de la police sont coordonnées sur le plan opérationnel permettant d'assurer une continuité de la sécurité mise en œuvre de part et d'autre de la frontière ainsi que sur la zone transfrontalière.

Coordination de la répression stup

Poursuivre la coordination opérationnelle dans ce domaine selon la répartition des missions entre les différents services

opérationnels et la dotation horaire (COPISTUP).

Drones

Mettre en place une structure dédiée à la gestion des autorisations de vols, des enquêtes et interception de drones. Mettre en place un concept pour l'usage de drones

police et de lutte contre les drones et définir une stratégie de lutte anti-drones donnant à la police les moyens nécessaires selon les typologies d'événements à sécuriser.

Police-secours

Optimiser la conduite des effectifs pour une amélioration de la prestation délivrée au public, notamment la nuit et les week-ends, en coordination étroite avec le sergent-major

opérationnel, le commissaire de police et la centrale d'urgence (CECAL).



Dans ce contexte, mettre en œuvre des mesures visant à désengager police-secours

des activités hors de son champ missionnel, en particulier des services de garde d'hôpital.

Police de proximité

Mettre en œuvre le contrat local de sécurité (CLS) avec la commune de Thônex, signé le 1^{er} février 2018.

Dès validation du nouveau concept de sécurité de proximité, déployer en concertation avec les polices municipales, le plan d'engagement opérationnel qui en découlera.

Assurer la formation de la brigade équestre et déployer le dispositif d'engagement.

Poursuivre le développement de la prévention, notamment par des actions de sensibilisation.

Consolider le suivi judiciaire en lien avec les agents de la police municipale.

Déployer les premières mesures concernant la mutualisation des systèmes d'information entre la police cantonale et les polices municipales.

Police routière

PL 12240 — modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale.

Ce PL déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat le 21 décembre 2017, ouvrant un crédit d'investissement de 3,7 mios de francs, vise à moderniser les radars. Les systèmes de contrôle automatique de vitesse-feu utilisés actuellement arrivent en fin de vie. Leur remplacement, ainsi que

l'acquisition de nouveaux radars, nécessite de repenser l'ensemble de l'infrastructure des équipements de contrôle automatique du trafic à disposition pour permettre une rationalisation du travail et répondre aux objectifs de sécurité routière.



Trois axes de travail prioritaires ont été dégagés :

- supervision à distance des appareils fixes de contrôle automatique du trafic et transfert automatisé des images radar ;
- renouvellement et acquisitions nouvelles d'appareils de contrôles automatiques ;
- acquisition d'un appareil semi-stationnaire de contrôle automatique.

Mise en œuvre de La loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC).

La loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC, H 1 31) remplace la loi sur les taxis et limousines. Cette loi et son règlement d'exécution sont entrés en vigueur

le 1^{er} juillet 2017. Leur mise en œuvre prévoyait une phase transitoire de six mois. Il s'agira de vérifier le bon déploiement de cette loi.

Collaboration internationale

La BOM est bien installée dans sa sphère d'activité. Elle est devenue un outil particulièrement apprécié de la partie française, comme de la partie suisse. Ses missions devraient pouvoir se développer, progressivement, par un engagement plus ancré dans le domaine judiciaire, dans un respect total de l'Accord de Paris. Ses activités devraient pouvoir être étendues sur une zone d'engagement élargie à définir avec les parties. Il y a lieu également de réfléchir à l'intégration d'autres partenaires, par exemple la Gendarmerie nationale.

Sans lien direct avec ses activités, la BOM est une entité qui doit également favoriser la mise en place des mesures de sécurité entreprises pour le CEVA. En effet, sa présence à Annemasse en fait une illustration de la capacité franco-suisse à travailler de concert.

Elle pourra jouer un rôle de facilitateur dans ce cadre. Dans la perspective de la mise en exploitation prochaine du CEVA, la police participe à plusieurs groupes de travail visant à mettre en place le dispositif de sécurité de cette infrastructure et des usagers.



GÉRER LES MANIFESTATIONS, LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET LES SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

Cette sous-prestation concerne la sécurité des grands événements, liés pour partie à la Genève internationale, ainsi qu'à de grandes manifestations politiques, festives ou sportives.

Elle se distingue des autres prestations et sous-prestations de police — en particulier la sous-prestation *assurer la réponse d'urgence et maintenir la sécurité et l'ordre publics au*

quotidien — par la nature et la portée ponctuelle et extraordinaire des événements.

Dans ce même contexte, la présente prestation couvre également la coordination, les préparatifs et la mise en place du dispositif ORCA-GE, selon les divers degrés de risques ou, le cas échéant, de catastrophes.

Événements, réalisations 2017

1'152 préavis ont été délivrés pour des manifestations diverses, selon le détail qui figure dans le tableau ci-dessous. 2017 enregistre le plus fort volume depuis 2011.

Préavis au DSE pour autorisation de manifestations

Manifestations :	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
sportives	50	45	48	39	43	38	43	13.2%
diverses	677	637	638	619	618	611	696	13.9%
politiques	342	290	305	333	315	332	347	4.5%
tournages	39	37	57	54	53	43	66	53.5%
Total	1'108	1'009	1'048	1'045	1'029	1'024	1'152	12.5%

Le nombre de manifestations ayant nécessité la mise en place d'un dispositif par la police, de quelque nature qu'il soit, augmente de plus de 14 %, confirmant ainsi l'augmentation enregistrée en 2016.



Gestion de manifestations

	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017	Variation 2017/2016
Manifestations	220	290	305	188	280	362	412	13.8%

* Chiffre révisé

L'activité internationale et diplomatique a été riche à Genève et en Suisse, de même que les événements festifs et sportifs engendrant une forte mobilisation de la police genevoise, dont voici une sélection :

- négociations de réunification de la partie grecque et turque de Chypre (7 au 15 janvier 2017) ;
- WEF à Davos (12 au 21 janvier 2017) ;
- visite officielle du président chinois Xi JINPING (18 janvier 2017) ;
- cinq sessions pour les pourparlers de paix en Syrie (opérations EUPHRATE : 23 février au 5 mars, 23 au 31 mars, 15 au 20 mai, 10 au 14 juillet et 28 novembre au 1^{er} décembre 2017) ;
- finale de la Coupe suisse de football FC Bâle — FC Sion (le jeudi de l'Ascension, 25 mai) ;
- la Saga des Géants (29 septembre au 1^{er} octobre 2017) ;
- la Course du Duc et la Course de l'Escalade (1^{er} et 2 décembre 2017).

De plus, depuis les différents attentats sur sol européen, les manifestations festives ou sportives ont fait l'objet d'un renforcement des mesures de sécurité, notamment par la pose d'obstacles (plots en béton) afin d'isoler les participants de ce nouveau type de menace. Ces mesures sont toujours nécessaires à ce jour.

Dans ce cadre, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, 456 événements

nécessitant des mesures de sécurité ont été planifiés par le groupe diplomatique (424 en 2016, 464 en 2015 et 471 en 2014), ce qui représente un total de 728 (605 en 2016, 659 en 2015 et 575 en 2014) mesures planifiées (par exemple, guidages, protections personnelles, déminage, etc.).

Depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement concernant l'exécution de la loi fédérale sur l'aviation (RaLa), toutes les



demandes de survol de drones sur le territoire genevois sont répertoriées. L'augmentation de cette activité est

importante : 1'308 demandes en 2017, 467 en 2016 et 194 2015.

Dispositif de crise

Renforcement de la communication de crise en lien avec le nouveau concept ORCA-GE, pour **OR**ganisation en cas de **CA**tastrophe ou de situation exceptionnelle **GE**nève. Le dispositif ORCA-GE est déclenché sous l'autorité du Conseil d'Etat en cas de danger significatif menaçant le territoire genevois, tel qu'une catastrophe naturelle, sanitaire, industrielle ou encore un acte de terrorisme. Il institue un état-major cantonal de conduite (EMCC) placé sous la responsabilité du directeur général de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM).

Exercice de conduite stratégique (ECS 17) les 16 et 17 novembre 2017. La Chancellerie fédérale a mené un exercice de conduite

stratégique sur mandat du Conseil fédéral. L'exercice a porté sur une attaque terroriste contre la Suisse. Les exercices de conduite stratégique ont lieu tous les quatre ans. Leur planification et leur exécution sont désormais coordonnées avec les exercices du Réseau national de sécurité (ERNS). L'ECS 17 a été mené en étroite collaboration avec le canton de Genève. L'ECS 17 et l'exercice du canton de Genève concernant une attaque terroriste ont été coordonnés et menés simultanément. Le rapport d'évaluation est en cours de réalisation. Sur le plan genevois, l'exercice a permis un premier test du nouveau plan ORCA-GE et entre autres, de la collaboration avec les différents partenaires, ainsi que des infrastructures à mettre en place et à partager.



Perspectives 2018

Événements majeurs

- World Economic Forum à Davos du 23 au 26 janvier 2018 ;
- Mondial 2018 en Russie du 14 juin 2018 au 15 juillet 2018, fan zone à Plainpalais ;
- visite du pape François à Genève le 21 juin.

Gestion de crise

Organisation et conduite de plusieurs exercices de gestion d'événements majeurs sécuritaires.

Participation à la mise en œuvre de l'état-major cantonal de crise (EMCC).

Mise en œuvre du plan d'action 2018 des mesures correctives suite à l'exercice de conduite stratégique 2017 (ECS 17).

Développement de la planification et la coordination des opérations de police impliquant plusieurs services ou concernant les événements majeurs.

Centrale d'alarme (117)

Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du rapport no 107 (juin 2016) de la Cour des comptes et poursuivre les mesures de réorganisation interne.

INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES ET AUTRES LOIS FEDERALES/CANTONALES

La présente prestation porte sur l'ensemble des activités en lien avec la répression des infractions, qu'il s'agisse de la législation fédérale, avec au premier rang le code pénal, en incluant les dispositions pénales d'autres lois fédérales (loi sur les stupéfiants, loi sur l'AVS, etc.), ou encore de la législation cantonale. Cette prestation englobe les activités de prévention et de prise en charge d'événements.

Cela comprend l'ensemble des processus dès l'annonce de l'évènement à sa dénonciation à la justice, tels les constats et les prélèvements sur les lieux (le cas échéant), l'enregistrement de la plainte ou de la dénonciation, les mesures d'enquête, le signalement RIPOL (signalement de personnes, véhicules, bijoux et autres objets recherchés) et les auditions des auteurs présumés et témoins.

GÉRER LES INFRACTIONS AUX DISPOSITIONS PENALES FEDERALES

Événements, réalisation 2017

Évolution statistique des infractions au code pénal

Le relevé des infractions au code pénal se fait principalement par le biais des dénonciations et des plaintes et rend compte de la criminalité reportée. Après une

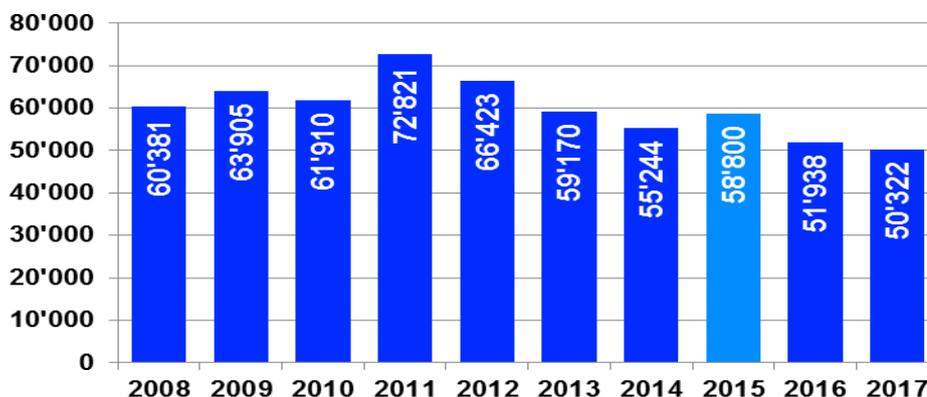
année 2011 qui a marqué un pic, la tendance à la baisse s'est installée durablement. Les infractions ont reculé de près de 31 % entre 2011 et 2017 (1)

(1) L'année 2015 montre une augmentation due à un ajustement technique. Pour rappel, l'**avertissement au lecteur** du rapport annuel 2015. Une spécificité pour la SPC 2015 affecte le total des infractions au code pénal, ainsi que le total des infractions contre le patrimoine, ainsi que le total des infractions contre la liberté : "En 2015 dans le cadre de contrôles de qualité, la saisie de combinaisons d'infractions a été vérifiée (par exemple, un vol par effraction est, normalement, combiné à un dommage à la propriété et à une violation de domicile). Cela implique une amélioration de la qualité de la saisie et des augmentations possibles entre 2014 et 2015 sur le total des infractions pour certains cantons, sans que la criminalité elle-même n'ait évolué. Nous invitons le lecteur à suivre l'évolution de la criminalité au fil du temps à partir des fréquences calculées sur la base d'infractions sélectionnées disponibles ci-après dans le présent rapport, respectivement sur internet pour une évolution temporelle." Source : Office fédéral de la statistique : Statistique policière de la criminalité (SPC). Rapport annuel 2015.

Les effets sur la SPC pour le canton de Genève sont documentés dans le rapport d'activité 2015

(<http://www.ge.ch/police/doc/statistiques/rapports-activite-2015/rapport-d-activite-2015.pdf>). Les volumes 2015-2016 sont comparables, l'effet de l'ajustement technique est neutralisé.

Infractions au Code pénal



Chiffres clés

Compte tenu de la différence dans le mode de relevé statistique, il est difficile d'établir un point de référence. Toutefois, en matière de cambriolages, les volumes 2017 — qui repartent à la hausse de manière mesurée — sont inférieurs à ceux observés au milieu des

années 1980, les brigandages et les vols à la tire nous ramènent au milieu des années 2000 et en 2004 pour les vols à l'astuce. La base de comparaison n'est pas assez solide en matière d'atteintes à l'intégrité corporelle.

Chiffres clés

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016	Variation 2017/2011	Variation 2017/2009
Infractions contre l'intégrité corporelle	2'671	2'468	2'248	2'084	2'039	2'076	2'110	2'093	1'964	-6.2%	-12.6%	-26.5%
Brigandages	617	552	563	546	576	355	342	317	271	-14.5%	-51.9%	-56.1%
Vols à l'arraché	611	698	895	769	739	537	446	328	315	-4.0%	-64.8%	-48.4%
Vols par effraction et par introduction clandestine	7'932	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	7.5%	-48.5%	-38.6%
Vols à la tire	4'464	5'332	7'637	7'277	5'737	5'245	4'257	4'091	3'494	-14.6%	-54.2%	-21.7%
Vols à l'astuce	2'168	1'863	1'860	1'408	1'088	958	769	566	776	37.1%	-58.3%	-64.2%

Le tableau de synthèse en annexe (sous le chapitre "divers indicateurs statistiques") donne un éclairage plus complet de la situation à Genève, tant du point de vue de l'activité que de la criminalité recensée.



Taux d'élucidation

Les taux d'élucidation reculent très légèrement, sauf en matière d'atteintes à l'intégrité sexuelle où ils restent élevés et en progression. Le recul est dû aux infractions

contre le patrimoine, dont l'élucidation demeure difficile, notamment pour certains délits sériels (vols à la tire par exemple).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
	Élucidations	Élucidations	Élucidations	Élucidations	Élucidations	Élucidations
Total général du code pénal	18,7%	21,6%	23,6%	23,8%	25,7%	24,5%
Total vie et intégrité corporelle	78,0%	84,9%	90,4%	87,2%	88,6%	86,5%
Total patrimoine	11,1%	12,6%	13,3%	12,7%	13,8%	13,2%
dont vol par effraction	10,5%	13,2%	12,9%	11,7%	13,8%	12,6%
Total intégrité sexuelle	83,9%	83,9%	84,1%	85,9%	89,0%	89,7%

Infractions de violence

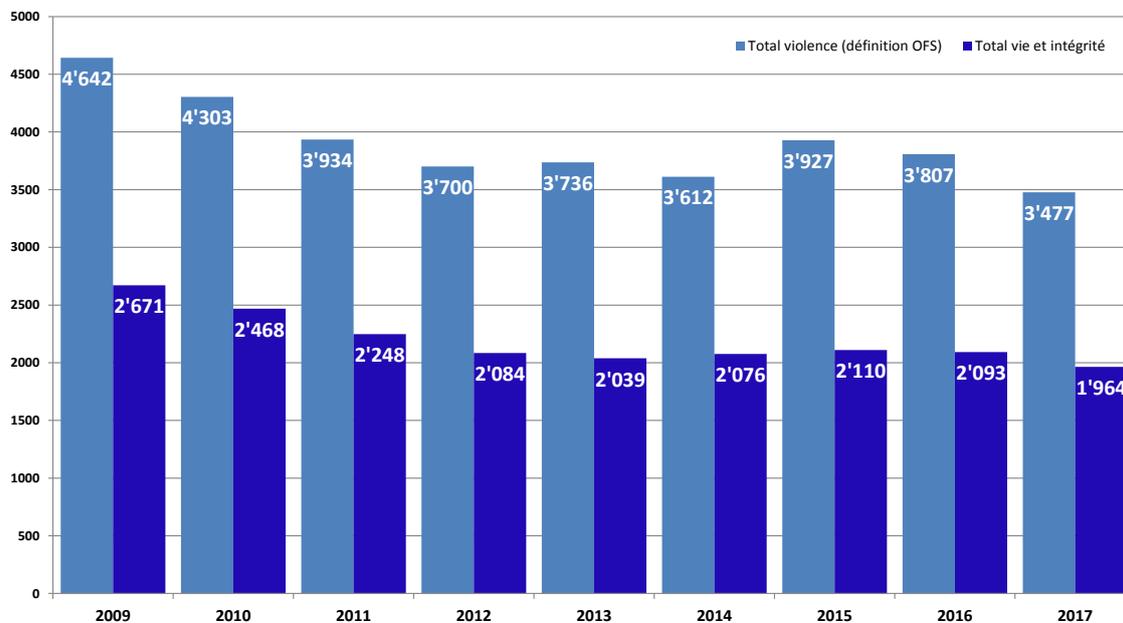
Nous reprenons ici la nomenclature et la typologie (2) de l'office fédéral de la statistique (OFS). Rappelons que les infractions comprennent également les tentatives et pas seulement les infractions consommées. Le graphique ci-après montre l'évolution favorable sur l'ensemble des indicateurs

entre 2009 et 2014. De 2011 à 2016, les fluctuations restent contenues entre 3'500 et 4'000 infractions annuelles. L'année 2017 enregistre le résultat le plus bas de la série. Le constat est similaire pour les violences domestiques

(2) Le total des infractions de violence comprend les infractions suivantes : homicides (Art. 111 - 113/116), lésions corporelles graves (Art. 122), lésions corporelles simples (Art. 123), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124), voies de fait (Art. 126), participation à rixe (Art. 133), participation à agression (Art. 134), brigandage (Art. 140), extorsion et chantage (Art. 156), menaces (Art. 180), contrainte (Art. 181), mariage/partenariat forcé (Art. 181a), séquestration et enlèvement (Art. 183), séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184), prise d'otage (Art. 185), violence/menace contre les fonctionnaires (Art. 285), contrainte sexuelle (Art. 189), viol (Art. 190).

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

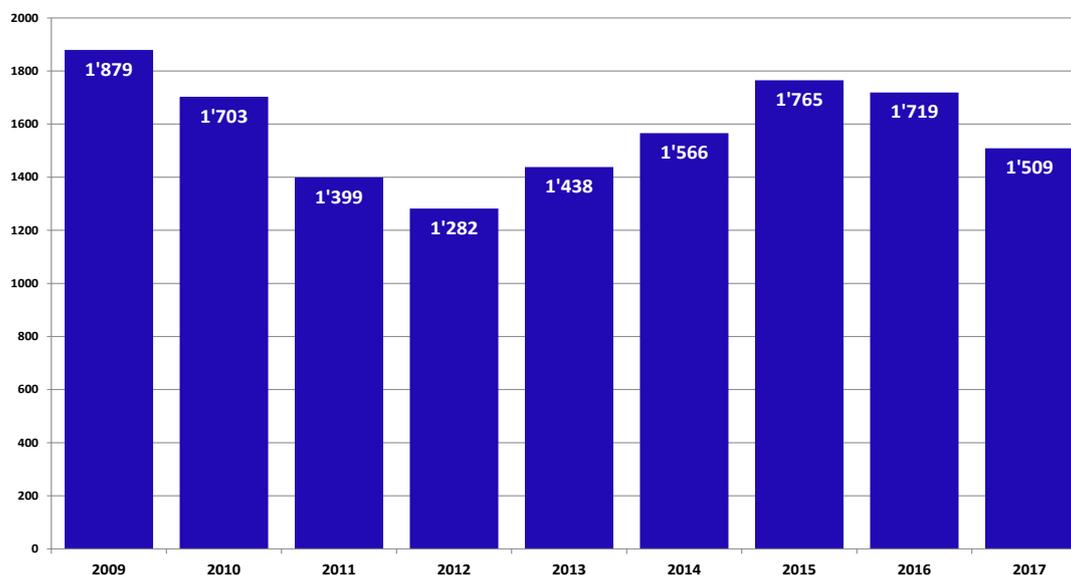
Les atteintes contre la vie et l'intégrité corporelle sont également en recul (-6.2 %), avec 4 homicides consommés, tous élucidés.



Les infractions contre l'intégrité sexuelle reculent de 15 % par rapport à 2016.

Enfin, les infractions relevant de la violence domestique reculent de 12.2 %, alors que les réquisitions baissent de 3.7 % (588 en 2016 et 566 en 2017). Les mesures d'éloignement reculent également (53 en 2016 et 44 en 2017).

Total des infractions de violences domestiques





Évolution de la brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite (BTPI)

Créée le 1^{er} janvier 2016 au sein de la police judiciaire afin de renforcer la lutte contre la traite des êtres humains au sens large, la brigade de lutte contre la traite d'êtres humains et la prostitution illicite (BTPI) a pour mission d'assurer la mise en œuvre et l'application de la Loi sur la Prostitution (LProst), conformément aux recommandations de l'audit de la Cour des Comptes (rapport no 85), et de lutter contre toutes formes de criminalité en lien avec la police des étrangers (exploitation de la force de travail, mariages blancs, établissement sans autorisation, infractions à la Loi sur les étrangers (LEtr), criminalité itinérante, trafic de migrants, etc.).

En 2017, l'action de la BTPI a été concentrée sur des secteurs économiques précis, soit les entreprises de déménagement et de la construction, ainsi que sur la restauration asiatique (54 restaurants ont été contrôlés, 25 employés au noir identifiés et arrêtés ainsi que 8 responsables d'établissements prévenus d'infractions à l'article 117 de la loi sur les étrangers (LEtr) et l'économie domestique, notamment en collaboration étroite avec l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), en particulier son service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN)).

En résumé, la BTPI travaille sur les infractions aggravées à la LEtr, l'usure, la contrainte ainsi que d'autres dispositions légales, mais rarement sur la traite d'êtres humains au sens du code pénal.

La restauration asiatique a fait l'objet d'un effort particulier dans la deuxième partie de l'année. Dans ce secteur, il se confirme que le travail au noir est répandu. Les enquêtes dans ce domaine montrent des liens avec les enquêtes liées à la prostitution chinoise, notamment en ce qui concerne l'obtention de visas Schengen dans un pays de l'Est.

En 2017, le groupe Fugitifs a continué sur sa lancée de 2016, en alignant les succès dans ses recherches (111 dossiers résolus contre 82 en 2016, 48 fugitifs arrêtés contre 62 en 2016). Relevons, pour l'exemple, l'arrestation le 2 juin 2017 d'un mafioso italien, recherché par les autorités de son pays pour purger une peine de 17 ans d'emprisonnement et qui travaillait sous une fausse identité dans une pizzeria de Carouge.

La BTPI, malgré sa création récente, a connu des réorganisations au cours du dernier trimestre 2017 avec la création de la brigade d'investigations techniques et de recherche de fugitifs (BTF) le 1^{er} janvier 2018.



Saisies d'armes et d'objets dangereux

Dans le cadre de la lutte contre les violences et l'amélioration de la sécurité publique, les contrôles liés à la détention d'armes et d'objets dangereux font partie des objectifs de la police. Après une baisse en 2015, le nombre d'armes et objets dangereux saisis et remis au service des armes, explosifs et autorisations [SAEA], augmente de près de

300 % en 2017. Cette augmentation flagrante, due à la rubrique des engins pyrotechniques et munitions, est liée à une seule affaire, soit la saisie préventive d'une palette de 18'000 munitions dédiées notamment à des armes de type Kalachnikov). S'y ajoute une saisie portant sur 3'500 munitions.

Saisies préventives d'armes et d'objets dangereux remis au SAEA

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Armes à feu	470	443	400	459	574	610	643	5.4%
Armes blanches	852	1174	516	614	576	861	568	-34.0%
Objets dangereux	281	990	1053	831	554	911	1'063	16.7%
Engins pyrotechniques et munitions	800	850	660	255	269	5'337	27'854	421.9%
Total des objets saisis	2'403	3'457	2'629	2'159	1'973	7'719	30'128	290.3%

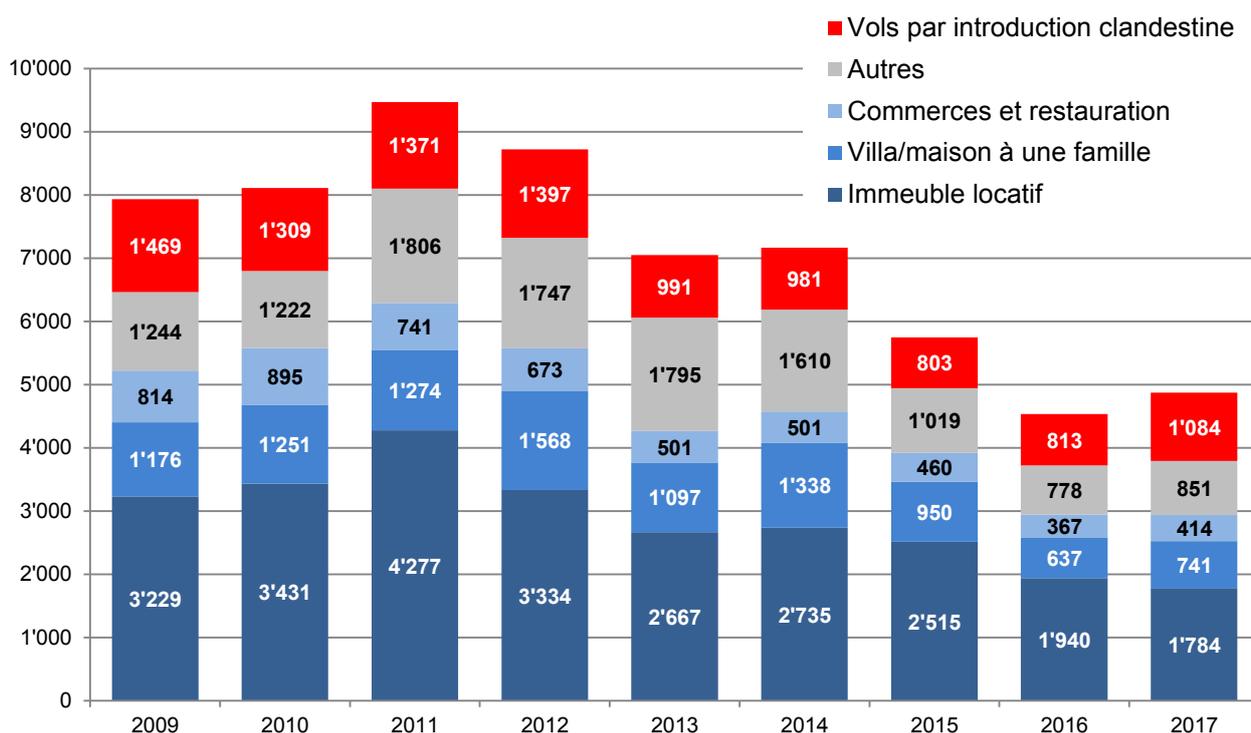
Cambriolages

Les cambriolages enregistrent une augmentation en 2017 par rapport à 2016, de 7.5 % dans l'ensemble, de près de 2 % par effraction et de plus de 33 % par introduction clandestine. Par effraction, toutes les cibles sont concernées à l'exception notable des appartements.

Si par rapport à l'année 2011, le bilan demeure très positif, l'évolution observée en 2017, voire au début 2018, incite à la vigilance. Il vaut la peine de rappeler les consignes de prudence et les bons réflexes que chacun peut appliquer de manière préventive.

Cambriolages (par effraction et introduction clandestine)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016	Variation 2017/2011
Vols par effraction :	6'463	6'799	8'098	7'322	6'060	6'184	4'944	3'722	3'790	1.8%	-53.2%
Immeuble locatif	3'229	3'431	4'277	3'334	2'667	2'735	2'515	1'940	1'784	-8.0%	-58.3%
Villa/maison à une famille	1'176	1'251	1'274	1'568	1'097	1'338	950	637	741	16.3%	-41.8%
Commerces et restauration	814	895	741	673	501	501	460	367	414	12.8%	-44.1%
Autres	1'244	1'222	1'806	1'747	1'795	1'610	1'019	778	851	9.4%	-52.9%
Vols par introduction clandestine	1'469	1'309	1'371	1'397	991	981	803	813	1'084	33.3%	-20.9%
Cambriolages	7'932	8'108	9'469	8'719	7'051	7'165	5'747	4'535	4'874	7.5%	-48.5%

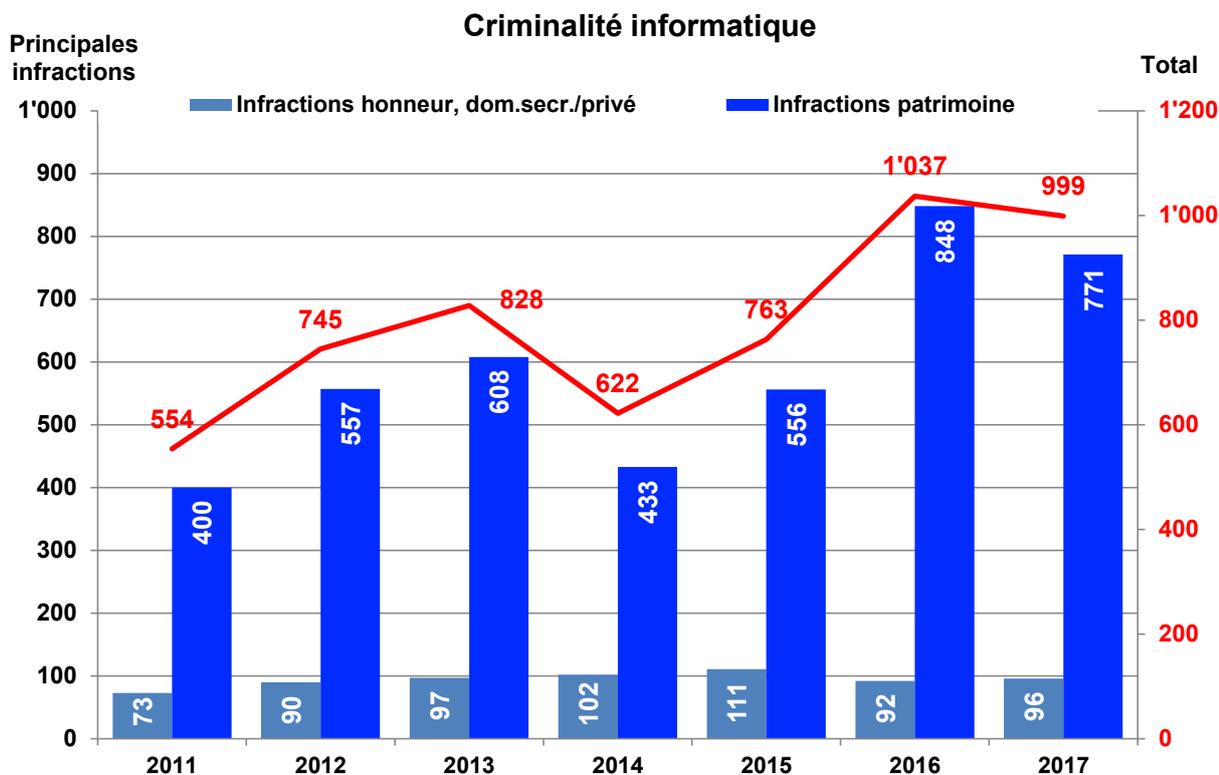




Criminalité informatique

La lutte contre la cybercriminalité est confirmée comme l'un des axes de la politique criminelle commune 2016-2018. Les travaux liés à la loi relative à la lutte contre la criminalité informatique et la cybercriminalité du 22 avril 2016, ouvrant un crédit d'investissement de 1'200'000 CHF (L11788), se sont poursuivis, simultanément au renforcement des effectifs policiers (10 policiers, +3 en 2018) et administratifs (1, +2 en 2018) de la brigade de criminalité informatique (BCI).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution d'un certain nombre d'infractions commises par Internet. Il représente clairement la pointe de l'iceberg, tant il est vraisemblable que ces infractions sont relativement peu reportées à la police, en particulier s'agissant de tentatives. En effet, chaque utilisateur d'Internet fait l'expérience régulière de tentatives d'hameçonnage ou d'extorsion de ses mots de passe.





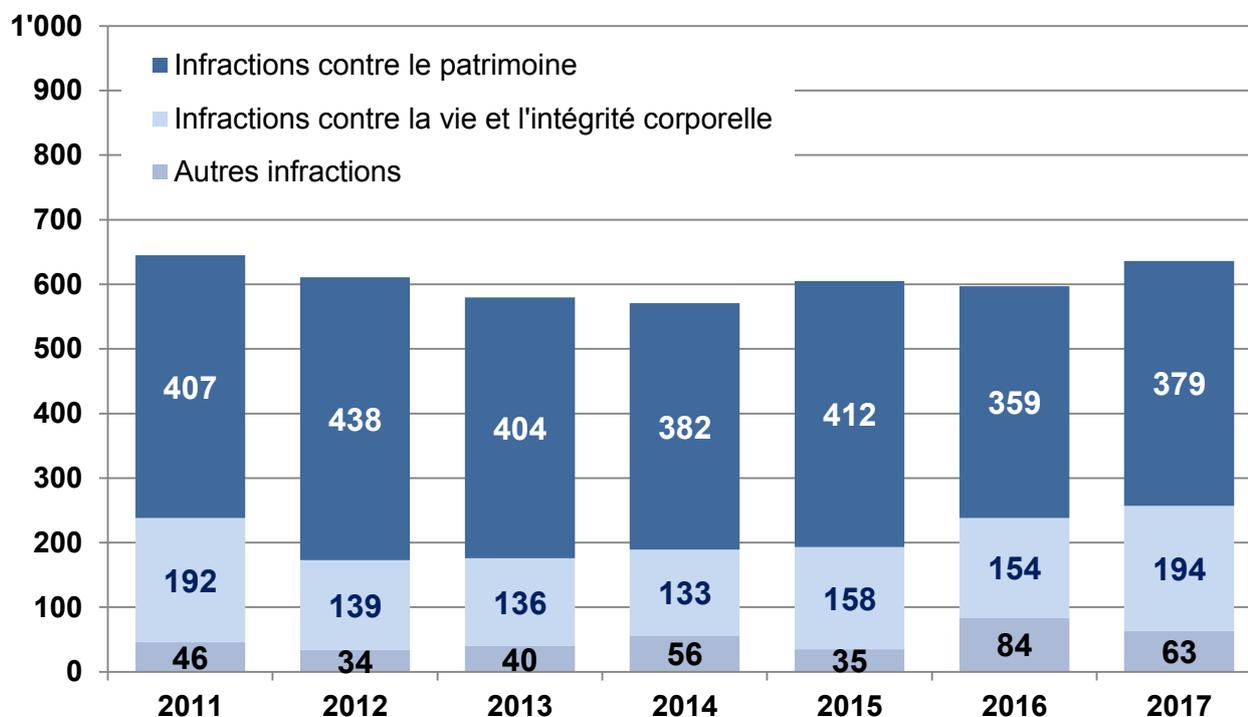
Mineurs

Dans l'ensemble, les infractions au code pénal commises par des prévenus mineurs augmentent de 6.5 % en 2017 par rapport à 2016. L'augmentation est particulièrement marquée en matière d'infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (+26 %) et plus contenue s'agissant des atteintes au patrimoine (+ 5.6 %). Par rapport à l'année 2011, c'est une forme de stabilité qui prévaut (-1.4 % sur l'ensemble du code pénal, +1 % pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle — 194 infractions

contre 192 — et presque -7 % pour le patrimoine).

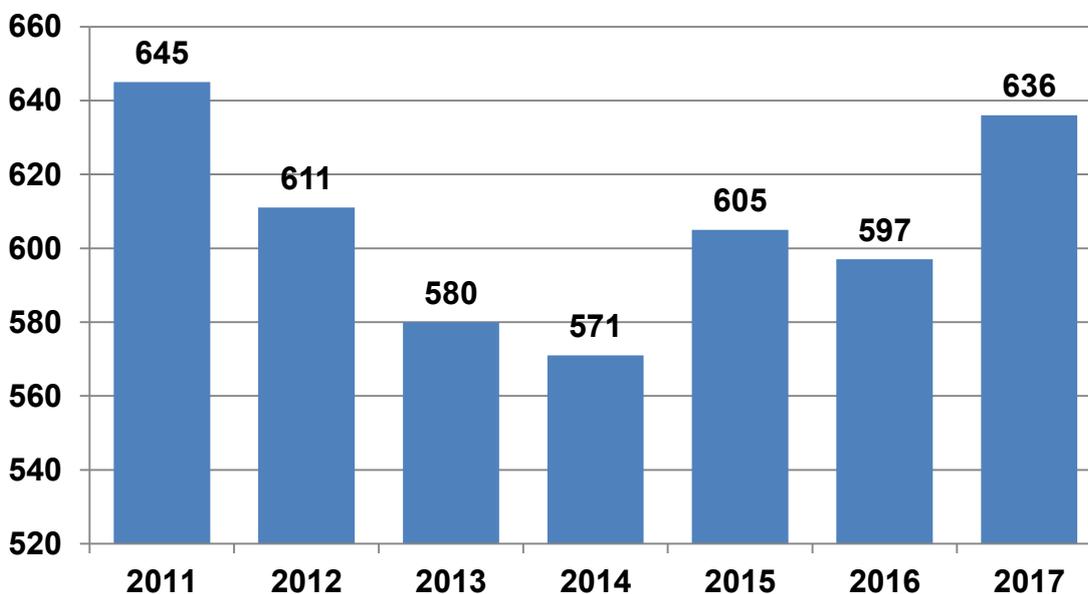
Le regard en nombre de prévenus mineurs (comptage unique par année) donne une image similaire au comptage selon les infractions commises par des mineurs. L'allure des deux histogrammes est en effet identique. L'augmentation en termes de mineurs est également de 6.5 % en 2017 par rapport à 2016.

Evolution des prévenus mineurs pour les principaux titres du code pénal





Nombre de mineurs prévenus d'infractions au code pénal (comptage unique)



La brigade des mineurs constate que si les affaires de violences avec des jeunes en 2017 ne relèvent pas de phénomènes nouveaux, leur augmentation est plus qualitative que quantitative. Il s'agit d'agressions d'homosexuels, d'agressions de rue, de rixes entre jeunes et d'affaires de

mœurs. Les causes sont multifactorielles. Néanmoins, il apparaît que la consommation d'alcool et la fréquentation de l'espace public durant toute la nuit figurent parmi les facteurs de risque de passage à l'acte agressif, voire d'être victime.

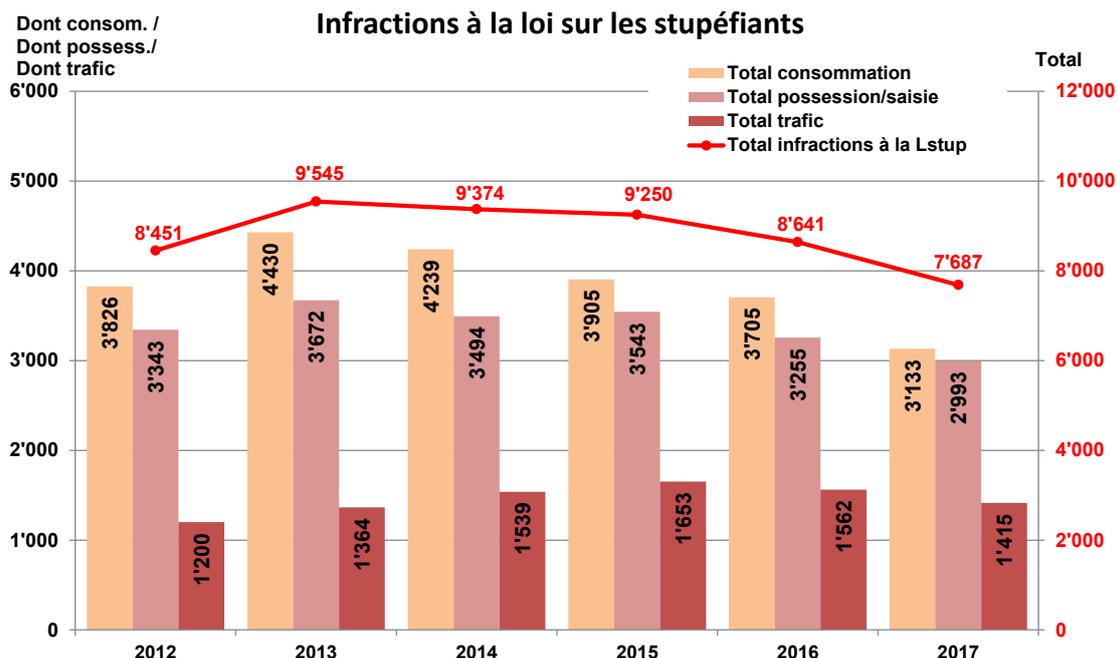
Vie nocturne et fins de semaine

Le constat précédent concernant les mineurs peut être élargi. À l'exception des rixes, qui en 2017 ont eu lieu autant de nuit qu'en journée — dans des cas spécifiques en marge d'un match de football ou entre jeunes — les infractions violentes qu'il s'agisse des

brigandages, des agressions, des viols ou encore des incendies intentionnels, ont été commises majoritairement pendant la nuit et le week-end (à l'exception des incendies intentionnels).

Drogue

Les axes d'action relèvent de la lutte contre le trafic de rue et des enquêtes judiciaires visant le démantèlement des filières. Les dénonciations en matière de stupéfiants ont diminué de 11 % en 2017 par rapport à 2016. Le recul est moindre pour les infractions de trafic (-9 %).



En matière de consommation, la répartition par substances en 2017 est proche de celle de 2016, selon les données enregistrées par la police. La part des produits du chanvre se stabilise en 2017 (50.6 % contre 54.1 % en 2016, 36.5 % en 2015, 34.4 % en 2014 et 28.2 % en 2013), tout comme celle des stimulants, soit principalement la cocaïne

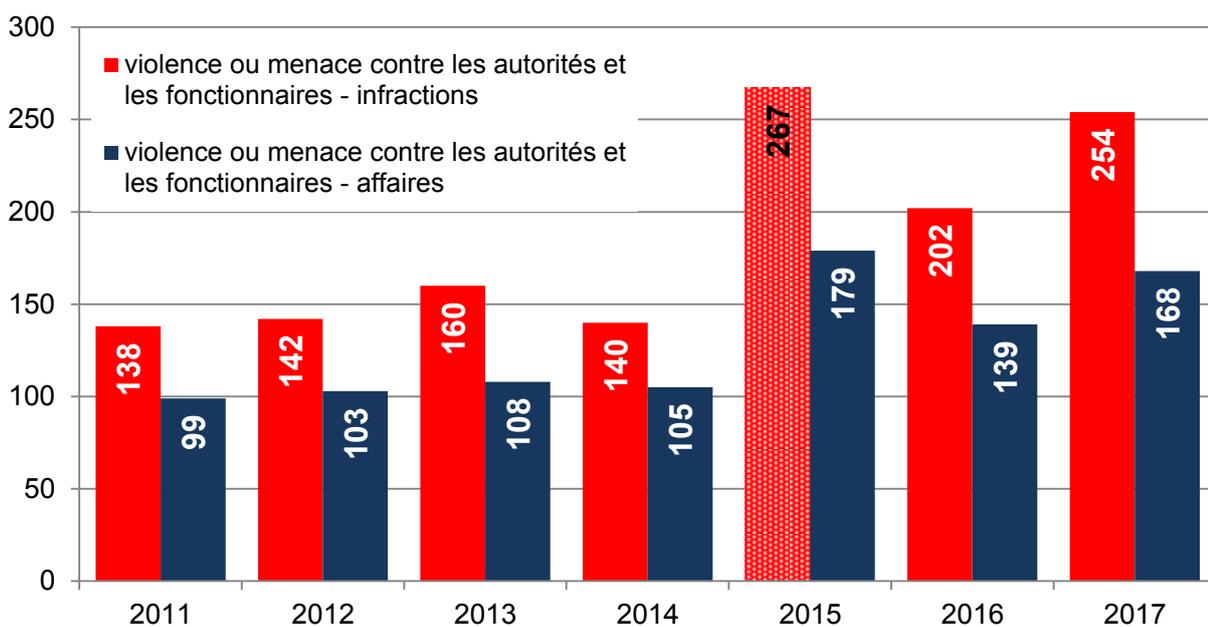
(16.1 % en 2017, contre 13.2 % en 2016, 22.1 % en 2015, 17.4 % en 2014 et 25.7 % en 2013). Il en va de même de la part représentée par les opiacés, en particulier l'héroïne, avec 25.4 % en 2017 (contre 24.4 % en 2016, 34.1 % en 2015 et 38 % en 2014).

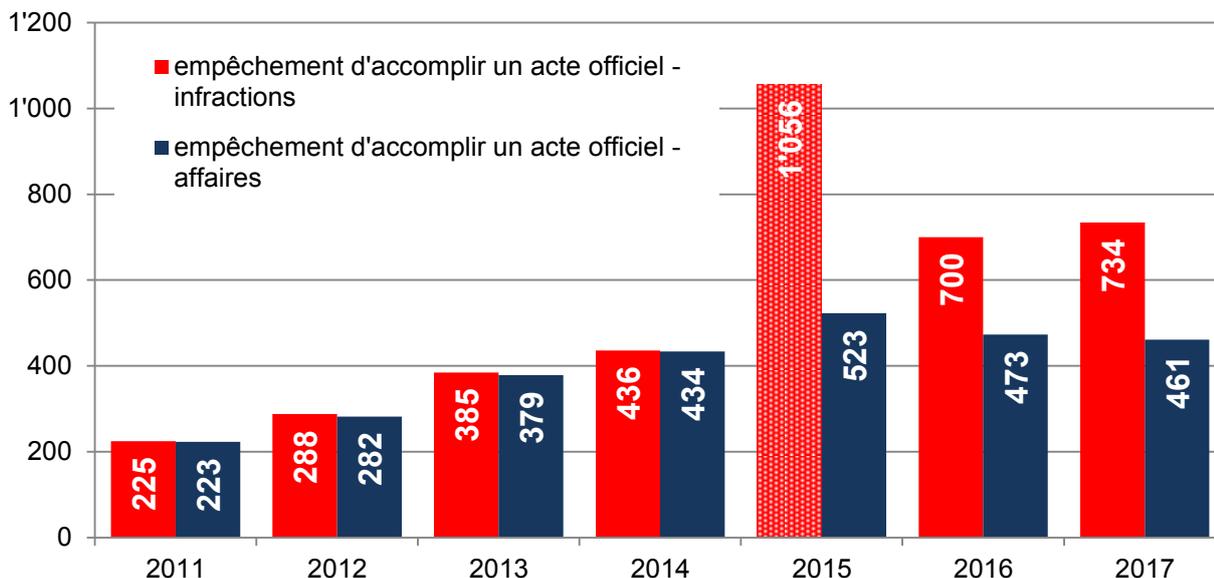


Violences contre les fonctionnaires

Les violences et menaces contre les fonctionnaires ainsi que les empêchements d'accomplir un acte officiel sont des infractions qui sont généralement élucidées en même temps qu'elles sont constatées. Les taux d'élucidation sont ainsi proches du 100 %. En 2015, un effort important a été consacré dans la saisie systématique des victimes de ces infractions, dans le but de suivre les catégories professionnelles les plus exposées. L'évolution à la baisse en 2016

découle notamment des précisions apportées dans la rédaction des rapports. Cet effet est particulièrement visible pour les empêchements d'accomplir un acte officiel. Les graphiques ci-après représentent le volume des infractions et des affaires, ce qui permet de mieux évaluer les évolutions. Les affaires de violence augmentent de 20 % en 2017, tandis que celles relevant des empêchements reculent légèrement (-2.5 %).





Les fonctionnaires de la police cantonale, policiers et ASP3 représentent le 87.3 % des lésés de ces deux infractions, part identique à celle de 2016 (88 %).

Perspectives 2018

Établir le bilan de la politique criminelle commune (2016-2018) et émettre des recommandations et propositions pour la quatrième édition.

Lutte contre la délinquance financière Biens Culturels.

Appuyer les polices étrangères et suisses dans la lutte contre le trafic des biens culturels et renforcer la coopération avec l'Office fédéral de la culture dans le but d'effectuer conjointement des contrôles dans le milieu des marchands d'art.

Création de la brigade d'investigations techniques et de recherche de fugitifs (BTF)

La BTF a pour mission principale la recherche, la localisation et l'interpellation d'individus condamnés devant purger une peine privative de liberté ou placés sous mandat.



Lutte contre la traite des êtres humains, la migration illégale et le travail au noir

En 2018, la BTPI va poursuivre ses investigations concernant les réseaux de prostitution illicite et à cibler l'exploitation de la force de travail dans divers secteurs économiques. Ces investigations sont

menées en coordination avec les autres services de l'État dans le cadre de la mise en application de la politique criminelle commune (PCC) 2016-2018.

Lutte contre la criminalité informatique

Adapter le profil de prestation en investigation numérique de la brigade de lutte contre la criminalité informatique (BCI) en tenant compte de l'évolution de la répartition des tâches au niveau national et de l'évolution technologique

Finaliser la mise en œuvre de la loi d'investissement susmentionnée et le renforcement de la BCI.

Développer un outil intercantonal de lutte contre les escroqueries par Internet, sous la

responsabilité de la brigade des vols et des incendies (BVI), en collaboration avec les autres cantons du Concordat romand et la police judiciaire fédérale (PJF, fedpol).

S'inscrire dans le concept de cybersécurité, visant tant les PME et les entreprises, que le public. Lancer l'expérience-pilote du formulaire d'annonce d'un « cyberincident » et mettre en place une coordination avec fedpol.

Drogue

Indépendamment des mesures de sécurisation de l'espace public et de la lutte contre le deal de rue, maintenir la pression sur les grossistes et les filières d'importation de produits stupéfiants. Les objectifs de la

répression se déclinent autour de quatre priorités : réduire la demande exogène, limiter l'accessibilité aux produits diminuer le sentiment l'accessibilité aux produits, diminuer le sentiment d'insécurité.

GÉRER LES INFRACTIONS AUX LOIS ET DISPOSITIONS CANTONALES

Evénements, réalisation 2017

Mendicité

Les réquisitions et interventions pour mendicité diminuent de 5.5 % en 2017. C'est le volume le plus bas observé depuis 2014.

Réquisitions et interventions pour mendicité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Réquisitions et interventions	557	1'908	2'684	1'551	1'740	1'349	1'860	1'580	1'493	-5.5%

En 2017, le nombre de contraventions pour mendicité émises reste stable. Alors que le volume des contraventions de la police cantonale baisse, ceux des communes et de la Ville de Genève progressent.

Contraventions pour mendicité

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Police cantonale	1'954	1'580	1'462	2'227	1'950	1'796	-7.9%
APM Ville de Genève	2'002	2'642	2'274	3'291	2'008	2'077	3.4%
APM - autres communes	104	39	121	225	172	247	43.6%
Total	4'060	4'261	3'857	5'743	4'130	4'120	-0.2%

Les opérations visant à lutter contre les installations pérennes de campements dans les parcs le long du Rhône et de l'Arve se sont poursuivies. La police de proximité a en outre poursuivi les opérations de ramassage (VENUS) dans les campements de la population flottante. 16.91 tonnes de matériel ont été débarrassées, volume quasi identique à celui de 2016 (16.83 tonnes en 2016, 24.34 tonnes en 2015, 22.43 tonnes en 2014 et 27.14 tonnes en 2013).



Loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et Loi sur la vente à l'emporter de boissons alcooliques (LVEBA)

Collaboration avec le service du commerce et de la lutte contre le travail au noir (OCIRT-PCTN) notamment en lien avec l'application de la LVEBA. À ce dernier titre, 73 infractions ont été dénoncées par la police en 2017 contre 67 l'année précédente. L'augmentation en 2017 des infractions LVEBA constatées est la résultante de l'opération DIONYSOS, organisée par la Police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et la police de proximité. Dix périodes d'achats test ont eu

lieu, du 5 janvier 2017 au 27 avril 2017, les jeudis de 2130 à 2330. 56 établissements publics ont été contrôlés et 21 infractions ont été dénoncées. De plus, deux opérations DEPASS, contrôles des établissements publics de nuit avec le SAEA, ont été organisées et 2 infractions LVEBA ont été constatées. Le solde des infractions émane des contrôles des policiers de la police de proximité (PolProx) dans leurs secteurs respectifs.

Perspectives 2018

La police de proximité va continuer l'identification et le contrôle des personnes qui occupent les campements sauvages, ainsi que la mise sur pied régulière d'actions de ramassage des objets.

Poursuite des opérations ciblées, notamment des achats-tests avec la PCTN, sur les problématiques ponctuelles détectées en lien avec la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD) et la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA).



EXÉCUTER DES TÂCHES RELATIVES A LA POLICE DES ÉTRANGERS

Cette prestation porte notamment sur l'application des dispositions pénales de la loi sur les étrangers (LEtr), soit les constats d'infractions et leur traitement judiciaire (enquêtes). S'y ajoutent des activités qui relèvent du suivi et du traitement administratifs des dossiers (rapatriements

suite à une décision de l'officier de police, d'un juge ou à la sortie de prison, réadmissions, acheminements et remises à des autorités tierces, présentations aux consulats, remises à la rue des personnes non refoables, etc.).

Événements, réalisation 2017

Rapatriements et expulsions judiciaires

Après le premier vol FRONTEX au départ de Genève qui a eu lieu le 19 mai 2016, durant l'année 2017, 8 vols FRONTEX et 18 vols spéciaux suisses au départ de Genève ont eu lieu. Il s'y ajoute cinq opérations de rapatriements par voie maritime.

514 ordres de mise en détention administrative ont été prononcés durant l'année 2017, en recul net par rapport à 2016 ou 2015 (785 en 2016, 795 en 2015, 492 en 2014, 364 en 2013, 436 en 2012 et 337 en 2011). La diminution des ordres de mise en détention administrative s'explique d'une part, par la baisse de la présence des trafiquants albanais (voir ci-dessus le bilan de l'opération HYDRA) et d'autre part, par la mise en œuvre des expulsions judiciaires. Dans ces cas, les personnes sont sous le coup d'une mesure

de détention pénale prise par le tribunal des mesures de contraintes (TMC).

Rapatriements effectués par la police

	Nombre	variation annuelle
2007	1'231	--
2008	1'332	8.2%
2009	1'693	27.1%
2010	1'166	-31.1%
2011*	1'644	41.0%
2012	1'715	4.3%
2013	1'844	7.5%
2014	1'690	-8.4%
2015	2'054	21.5%
2016	2'090	1.8%
2017	1'848	-11.6%

Données révisées, mise en conformité Schengen dès 2011

Au départ de l'aéroport, 1'848 personnes ont été rapatriées, soit une diminution de 11.6 %. Pour l'année 2017, 280 expulsions judiciaires ont été prononcées.



Perspectives 2018

Maintenir le rythme actuel pour les rapatriements, les renvois par vols spéciaux FONTEX et par voie maritime. Poursuivre le projet de couvrir certaines destinations par voie aérienne pour éviter de longues opérations maritimes.

La Suisse est associée à Schengen depuis 2008. Dans ce contexte, elle est soumise à évaluation. La première réévaluation a eu lieu en 2014. La prochaine se déroulera en 2018. Elle portera notamment sur la conformité des infrastructures aéroportuaires (par exemple, la séparation des flux de passagers,

l'évaluation des frontières extérieures, du retour et du système d'information Schengen – SIS), sur le processus complet conduisant au rapatriement, avec un intérêt porté aux mineurs non accompagnés, et sur la connaissance par les intervenants du système Schengen et des instruments de coopération policière.

Poursuivre le dossier concernant un nouveau centre de détention administrative de 50 places à l'aéroport, incluant le nouveau bâtiment de la police internationale (PI) (réalisation prévue en 2022).

PROTECTION DE L'ÉTAT ET DU MILIEU INTERNATIONAL

La sécurité du milieu international porte sur deux aspects distincts. Tout d'abord la protection du milieu aéroportuaire puis la sécurité du milieu diplomatique (organisations internationales, ambassades et consulats),

qu'il s'agisse de la gestion de réceptions diplomatiques, de protection de personnalités ou de surveillance des sites en fonction du degré de menace identifié par la Confédération.



GARANTIR LA SÉCURITÉ DU MILIEU INTERNATIONAL

Événements, réalisation 2017

Pour rappel, quelques données générales liées à la protection de la Genève internationale :

60 objectifs surveillés dont :

- 41 par des patrouilles motorisées PADI (patrouilles diplomatiques par des policiers de la PI) et OBDIGAS (objectifs diplomatiques gardés, mission effectuée par des assistants de sécurité publique 3 (ASP3) ;
- 11 sites par des plantons fixes.

CONTRIBUER À LA SECURITE DE L'AÉROPORT

Suite notamment à l'attentat de Bruxelles en 2016, l'objectif est de renforcer la sécurité publique et durcir la cible sur l'ensemble de la plateforme aéroportuaire par les mesures suivantes :

- réarticulation du dispositif sécuritaire sur l'aéroport;
- assurer et augmenter une visibilité accrue par des patrouilles pédestres dans les bâtiments accessibles au public;
- diminuer la présence des SDF sur le site aéroportuaire;
- poursuivre les opérations ponctuelles de haute visibilité et contrôles systématiques;
- planifier des opérations de prévention sur une problématique donnée (vol, bagage abandonné, etc.);
- ordonner des contrôles de CIA (carte d'identité aéroportuaire) dans les secteurs périphériques (fret, tri bagages, aviation légère, etc.);
- effectuer des contrôles Taxis;
- effectuer des contrôles sur les valets de parking.



Perspectives 2018

Aéroport

Poursuite du plan global de sécurité afin d'assurer une meilleure coordination des moyens et des mesures avec les partenaires du site aéroportuaire :

- constituer une plateforme avec les partenaires du site aéroportuaire (direction Genève Aéroport, Corps des gardes-frontière [CGFR], service de sécurité de l'aéroport [SSA], compagnies, etc.);
- faire l'état de situation des plans d'urgence existants ou à créer, au sein des entités présentes sur le site aéroportuaire;
- rédiger un document de référence au profit de l'ensemble des acteurs indiquant les mesures d'urgence prises par les usagers de la plateforme aéroportuaire lors d'un attentat ou d'un événement grave (AMOK).

Sécurité diplomatique

Finalisation de la relève de l'Armée sur le dispositif AMBA CENTRO avec le déploiement d'assistants de sécurité publique (ASP3) soit 24 ASP3 supplémentaires en 2018.

POLICE ADMINISTRATIVE

Cette prestation recouvre divers domaines :

- délivrer des attestations et des autorisations, soit les attestations de dépôt de plainte, les copies de rapports et de plans d'accidents ainsi que la délivrance de certificats de bonne vie et mœurs. Cela concerne également la gestion des autorisations pour agents de sécurité privés et la gestion des armes ;
- exécuter les tâches de police mortuaire ;
- fournir les prestations en matière d'objets trouvés et de garde-meuble.

Événements, réalisation 2017

En 2017, la police a traité 185'203 pièces diverses, soit une baisse de 3.5 % (191'980 pièces en 2016 et 194'880 pièces en 2015).

Délivrance de documents et autres prestations

	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Autorisations parentales	2'254	2'201	2'346	1'876**	-20.0%
Attestations et copies de rapport gratuites	1'399	1'356	1'312	1'091	-16.8%
Attestations et copies de rapport payantes*	3'514	3'772	3'671	3'542	-3.5%
Attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels		5'618	8'079	7'149	-11.5%
Certificats de bonne vie et mœurs (CBVM)	4'949	4'630	6'728	6'353	-5.6%
Prestation du service des armes, explosifs et autorisations (SAEA)	477	601	514	539	4.9%

* Chiffres revus pour tenir compte du fait que plusieurs rapports peuvent figurer sur une même facture

** Prestation reprise par l'OCPM



La police n'est plus compétente pour délivrer les autorisations parentales depuis le 15 octobre 2017 (compétence exclusive à l'office cantonal de la population et des migrations, OCPM), ce qui explique la baisse de 20 %.

Les attestations et copies de rapports sont délivrées gratuitement aux assurances à certaines conditions prévues par la législation sur l'assurance-accidents. Dans les autres cas, ces documents sont facturés. Globalement, la demande pour ce type de documents est stable.

Les attestations pour perte, vol et destruction de documents officiels sont assurées par la police depuis mars 2015 (auparavant, elles étaient de la compétence de l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) et des communes). L'année 2016 représente donc une année complète par rapport à 2015, ce qui explique en partie l'augmentation. En 2017, on observe un recul de 11.5 %.

Au niveau des certificats de bonne vie et mœurs, la forte augmentation des demandes en 2016 est due principalement aux exigences du DIP par rapport à ses collaborateurs non permanents et aux employés des partenaires qu'il mandate, par exemple pour assurer le transport des

enfants. Le chiffre 2017 reste proche de celui de 2016.

Les prestations du service des armes, explosifs et autorisations (SAEA) ont été estimées sur la base des factures émises.

Le service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meuble (SCOTEGM), pour son secteur « objets trouvés » a connu en 2017 une légère augmentation de sa fréquentation, alors que le nombre d'objets recueillis demeure stable et un peu au-dessus de la moyenne des 28 dernières années : 16'625 en 2017, contre 15'560 en moyenne. Le taux de restitution s'est assez fortement contracté, atteignant un seuil de 36.5 %, soit au-dessous de la moyenne des 28 dernières années (40 %).

En matière d'évacuations, malgré un nombre total d'évacuations en baisse (186), le chiffre d'affaires des ventes a fortement augmenté (CHF 102'069). Le stock a également subi une hausse constante, malgré les efforts de liquidations entrepris et les « ventes directement sur sites » effectués par le service (sans transport dans nos locaux), notamment suite à différentes demandes en provenance du pouvoir judiciaire.



Perspectives 2018

Service cantonal des objets trouvés, des évacuations et du garde-meubles (SCOTEGM)

- Mise en production du logiciel de traitement des objets trouvés, choisi suite à un appel d'offre d'ici à la fin du premier semestre 2018.
- Publication d'un nouveau règlement sur les évacuations et le garde-meuble.
- Poursuite des discussions au sein de l'Etat, avec le service de protection de l'adulte SPAD et les offices des poursuites et des faillites (OPF), afin de mutualiser les ventes, voire les surfaces de stockage.

Révision du règlement sur les émoluments et frais des services de police (REmPol).

AMENDES ET ORDONNANCES PÉNALES

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le service des contraventions est l'autorité pénale en matière contraventionnelle selon l'article 357 du code de procédure pénale et acquiert les attributions du Ministère public. N'étant plus une autorité administrative, les modifications de ses missions ont eu comme conséquences d'impacter le service tant au niveau organisationnel que métier.

À ce titre, un secteur juridique a été créé en août 2012 et renforcé depuis, afin notamment de traiter des cas complexes d'opposition, d'administrer des preuves supplémentaires et de rédiger et contrôler toutes les ordonnances pénales de maintien valant acte

d'accusation. Par ailleurs, le service des contraventions est habilité à transformer les amendes en peine privative de liberté de substitution.

L'émission des amendes d'ordre relève des dispositions liées à la loi sur la circulation routière et ses dispositions connexes. Il s'agit pour une part d'une activité répressive — contrôle du stationnement, respect de la signalisation routière, contrôle de la vitesse et dénonciation des infractions par exemple lors d'accidents (y compris contraventions). À cet aspect répressif s'ajoute un élément essentiel qui relève de la prévention ou de la dissuasion.

La police émet d'autres contraventions qui relèvent du code pénal, des dispositions pénales d'autres lois fédérales (lois sur les stupéfiants, sur les étrangers, sur l'AVS, etc.) ou de dispositions cantonales (loi pénale genevoise et règlements connexes : par exemple bruit, mendicité).

Le traitement subséquent du constat de l'infraction (taxation et recouvrement) incombe en particulier au service des contraventions, autorité pénale. Ce service traite des contraventions émanant d'autres services de l'Etat et d'autres collectivités publiques, en particulier les communes.

Evénements, réalisation 2017

Contrôle automatique du trafic

Le nombre de véhicules contrôlés automatiquement a augmenté d'un peu plus de 9 % en 2017. La proportion de véhicules en infraction diminue par rapport à 2016 et plus encore, par rapport à 2015.

Contrôle automatique du trafic

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Véhicules contrôlés (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	44'677'281	54'331'537	47'995'803	53'794'638	61'010'647	66'687'994	9.3%
Véhicules en infraction (radars fixes et mobiles, signaux lumineux)	173'870	234'134	331'182	479'485	478'964	396'890	-17.1%
% de véhicules en infraction	0.39%	0.43%	0.69%	0.89%	0.79%	0.60%	

Contrôle automatique du trafic: types de faute

	2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Amendes d'ordre	318'873	466'241	465'214	386'344	-17.0%
Ordonnances pénales émises par le service des contraventions	9'168	9'920	9'948	8'178	-17.8%
Délits simples	3'034	3'181	3'681	2'254	-38.8%
Actes de mise en accusation	53	61	50	53	6.0%
Délits de chauffards	54	82	71	61	-14.1%
Total	331'182	479'485	478'964	396'890	-17.1%



Parmi les fautes constatées, la diminution est générale par rapport à l'année précédente, à l'exception des actes de mise en accusation pour un volume faible. Ces derniers sont inscrits à l'article 90 de la loi sur la circulation routière. Les limites sont fixées à l'alinéa 4 :

- d'au moins 40 km/h, là où la limite était fixée à 30 km/h;
- d'au moins 50 km/h, là où la limite était fixée à 50 km/h;
- d'au moins 60 km/h, là où la limite était fixée à 80 km/h;
- d'au moins 80 km/h, là où la limite était fixée à plus de 80 km/h.

La diminution des infractions constatées est la conséquence d'une réorientation des activités de contrôle de vitesse au moyen du radar mobile. La priorité a été mise sur la sécurisation des points noirs et autres lieux accidentogènes du canton, par le

déploiement sur ces endroits des radars mobiles. Le comportement des usagers a lui aussi évolué. Cela a eu un impact sur le nombre d'infractions dénoncées qui est en forte baisse, notamment au niveau des délits de vitesse.

Service des contraventions

La loi ouvrant un crédit d'investissement de 1.2 million de francs pour compléter les outils informatiques du service des contraventions, afin d'améliorer le taux de recouvrement de ses affaires ([L11702](#)) a été adoptée le 29 janvier 2016. Ce financement contribue principalement à automatiser certains processus et augmenter de manière significative le nombre de dossiers traités. L'objectif est d'améliorer le taux de recouvrement, mais également d'éviter que les infractions commises ne restent impunies. Les travaux de réalisation se poursuivent.

La diminution du nombre d'amendes d'ordre (AO) est consécutive à la baisse des cas transmis automatiquement par la Fondation des parkings (FdP) et par la police. Le nombre d'AO transmises par la FdP a diminué de 11.8 %, celui de la brigade judiciaire et radar (BJR, AO radar) de 11 % et celui des fichets d'AO apposés par la police et le corps des gardes-frontières de 11.3 %. Le nombre de rapports de contravention est en augmentation de 9.7 %, dû notamment aux rapports transmis par le service de la consommation et des affaires vétérinaires



(SCAV). Le nombre de dénonciations/plaintes issues du parcage sur le domaine privé est stable, celui des AO impayées transmises par les communes, y compris la Ville de Genève, augmente lui de 4.7 %. Les contraventions pour excès de vitesse sont en baisse de 16.9 % et les plaintes transmises par les TPG diminuent de 27.2 %.

Le nombre de condamnations rendues par ordonnances pénales est en augmentation de 8.1 % malgré la diminution du nombre d'affaires enregistrées. Cette progression est sans doute la conséquence de la mise en place du groupe d'enquête au sein du service des contraventions.

Le nombre d'oppositions enregistrées est en diminution de 14.7 % pour plus de condamnations rendues. Ce recul est certainement la conséquence de la réduction

du montant des émoluments entrée en vigueur le 1er janvier 2017.

Le nombre de condamnations à la conversion de l'amende en jours d'arrêt rendue par le SDC a augmenté de 404.4 % et les demandes d'exécution de décisions de justice de 217.3 %. Cette augmentation a été possible grâce à une réorganisation du secteur contentieux du Service des contraventions (SDC) ainsi qu'une collaboration active du Service de l'application des peines et mesures (SAPEM).

La diminution du résultat financier vient principalement de la décision de fin 2016 de réduire le montant des émoluments, qui pour des raisons de calendrier n'avait pas pu être prise en compte dans le budget 2017 voté, ainsi que de la réduction du volume des amendes d'ordre reçues.

Activités du service des contraventions

		2014	2015	2016	2017	Variation 2017/2016
Enregistrement	Amendes d'ordre	772'741	990'548	933'637	827'430	-11.4%
	Contraventions - dénonciations	142'644	136'280	142'776	142'539	-0.2%
	Décisions de justice	12'092	14'059	16'793	18'462	9.9%
Condamnation	Ordonnances pénales	184'422	181'725	200'539	216'865	8.1%
	Opposition	8'100	11'310	13'973	11'924	-14.7%
	Nouvelles décisions (suite opposition)	3'783	7'562	10'672	16'689	56.4%
Financier	Facturation (chiffre d'affaire)	105'060'038	126'279'152	142'777'434	115'942'176	-18.8%
	Encaissements	65'133'193	73'986'619	82'439'014	73'463'120	-10.9%

Perspectives 2018

Service des contraventions

Mise en place d'un système de monitoring trimestriel de suivi des stocks et des flux de l'activité du service des contraventions.

Développement de l'interface bidirectionnelle entre le SDC et le Pouvoir judiciaire. Cette interface comprend notamment un module pour traiter les demandes de recouvrement par le Pouvoir judiciaire sous forme d'extrait

de jugement, avec intégration automatique des données dans le système d'information du SDC.

Analyse des procédures de transmission des informations financières en vue d'automatiser les transferts de la base de données du SDC vers la comptabilité de l'État.



PILOTAGE OPÉRATIONNEL

Cette prestation recouvre les domaines relevant du management et de la conduite de la police. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- gouvernance stratégique et administrative;
- planification budgétaire et financière;
- planification et gestion des ressources humaines;
- planification et gestion en matière de bâtiments, de véhicules et de logistique;
- planification et gestion en matière de sécurité de l'information, de systèmes d'information et de télématique.

ASPECTS ORGANISATIONNELS

Événements, réalisation 2017

Consolidation et ajustements de la nouvelle organisation

L'année 2017 a été placée sous le sceau de la consolidation et des ajustements suite à l'entrée en vigueur le 1er mai 2016 de loi sur la police (LPol) et de ses cinq règlements d'application ainsi que de la nouvelle structure de la police.

Dans ce contexte, mentionnons le protocole d'accord du 29 novembre 2017 et signé le 19 décembre 2017, entre le Conseil d'État et les syndicats de police. Il porte sur les classes de traitement, en lien avec la structure des

grades issue de la LPol, sur la prise en charge de l'assurance-maladie et les débours. Certains aspects seront rediscutés dans le cadre du projet de nouvelle grille salariale de l'État.

La formation ADN Management s'est poursuivie et a été étendue aux cadres intermédiaires. Il s'agit de doter l'ensemble des cadres des mêmes outils, construits autour des quatre valeurs de la police : esprit d'équipe, impartialité, professionnalisme et exemplarité.



Avec l'appui de la Cour des comptes (CdC), l'important travail visant à améliorer la maîtrise des heures supplémentaires s'est poursuivi. Plusieurs outils ont été développés permettant de suivre l'évolution des heures supplémentaires et d'identifier les variations. Par ailleurs, une méthodologie a été mise en place pour réviser la structure des horaires des postes et des brigades. L'actualité en 2017, notamment internationale, explique qu'en dépit des améliorations, les heures supplémentaires de la police augmentent par rapport à 2016 (voir ci-après sous "bilan social").

Plus généralement, les services avec l'appui du contrôle interne de la police et de la

direction départementale du contrôle interne ont déployé une intense activité pour la clôture de recommandations issues des audits de la Cour des comptes et du service de l'audit interne (SAI). Si au 31 décembre 2016, la police comptait 45 recommandations ouvertes, le solde au 31 décembre 2017 est de 21, y compris 12 nouvelles recommandations suite à un rapport d'audit déposé en décembre.

Après deux ans de formation de base à l'Académie de police à Savatan (projet RHODANIUS), une évaluation partagée est en cours de finalisation.

Perspectives 2018

Finalisation de l'évaluation de RHODANIUS et recommandations visant à renforcer la place de la police genevoise dans l'Académie de police.

En parallèle, travaux préparatoires pour le déploiement du concept général de formation 2020 (CGF 2020) qui fait passer la durée de formation pour l'obtention du brevet fédéral de policier d'une année à deux ans, sous la forme d'une année de formation en école et d'une année de mise en œuvre pratique.

Poursuite des travaux liés à la maîtrise des heures supplémentaires.

Développement d'un nouvel outil de gestion du temps de travail et de planification.

Finalisation et publication d'une directive de service globale sur le temps de travail.

Mise en œuvre du plan d'analyse général sur les horaires et les piquets au sein de la police.



RECRUTEMENT, FORMATION, SOUTIEN ET SYSTÈMES D'INFORMATION

Ce domaine concerne des activités internes à la police qui relèvent des infrastructures au sens large du terme, puisque cela porte tant

sur les ressources humaines, le recrutement ou la formation de base et continue, que sur les systèmes d'information.

Événements, réalisation 2017

Présences pour la promotion du recrutement et/ou des conseils de prévention lors des événements suivants :

Recrutement

Au total, 25 événements ont été organisés en 2017 (39 en 2016) :

- Stage projet policier — 4 sessions — 40 personnes (106 en 2016) ;
- Soirée vision police — 6 sessions — 175 personnes (116) ;
- Après-midi découverte — 2 sessions — 30 personnes (106) ;
- Présentations dans les établissements scolaires — 8 sessions — 695 personnes (650) ;
- Zoom métiers à l'Office de formation professionnelle et continue (OFPC) le 8 mars 2017 - 390 visiteurs (290) ;
- Forum des carrières le 14 mars — 80 personnes (75) ;
- Métiers de la sécurité romande le 23 mai — 26 personnes (nouvel événement) ;
- Journée de la police le 17 septembre — 1'000 visiteurs (800) ;
- Journée d'information à Savatan le 11 novembre — 357 visiteurs (240) ;
- Coaching personnel sur toute l'année — 80 personnes (62).



Sur l'année 2017, la police cantonale genevoise a consacré 33 jours pour faire de la promotion active pour ses métiers et a touché ainsi directement 2'873 personnes. La stratégie de promotion repose essentiellement sur une offre, diversifiée et soutenue, d'événements multiples. Le meilleur retour sur investissement reste le stage en immersion qui nous permet une authentique prise de conscience sur le métier

et une pré-évaluation du candidat. Sur le nombre de postulations pour la dernière session de recrutement, 42 % des candidats ont participé à un stage en immersion.

De plus, dans le cadre de la politique de proximité mise en place pour fidéliser notre clientèle, cette année encore, 80 candidats potentiels ont bénéficié d'un entretien avec le responsable marketing personnel.

Formation

35 candidats genevois ont obtenu le brevet fédéral de policier en mars 2017 et 35 autres en septembre 2017.

Prévention

Suite à la désignation d'un coordinateur de prévention au sein de la police de proximité, entré en fonction le 1^{er} mars 2017, une importante activité a été déployée en particulier dans le cadre de « *GE_veille sur nos aînés* » en étroite collaboration avec les polices municipales et de « *GE_veille sur les cambriolages* ».

Jeudi 22 juin 2017, à l'occasion de la remise des prix de la finale d'éducation routière, Monsieur Pierre MAUDET, conseiller d'État, a lancé la première phase de la campagne de prévention du vol de vélo : « *GE_veille sur*

mon vélo ». Les actions s'articulent autour de deux axes principaux : d'une part, informer le citoyen sur le risque de vol, ainsi que sur les mesures à prendre pour éviter le vol, et d'autre part, faciliter le traitement des cycles retrouvés.

Samedi 19 août 2017, journée de prévention sur la conduite. Une trentaine de jeunes conducteurs ou de futurs jeunes conducteurs se sont rassemblés sur la piste du Plantin à Meyrin, à l'invitation conjointe du TCS et de la police genevoise. Le premier module visait à sensibiliser les participants sur les accidents



routiers et surtout sur le fait que ces tragiques événements ne touchent pas seulement les victimes, mais aussi leurs familles et leurs proches. Le deuxième module a conduit les participants sur la piste, où les détenteurs de permis de conduire ont pu s'essayer aux

freinages d'urgence alors que les futurs conducteurs prenaient la place du passager. Quant au dernier module, il a fait la part belle aux simulateurs en tous genres : choc frontal, tonneaux, freinage d'urgence.

Systemes d'information

Déploiement du nouveau numéro matricule, issu de la réorganisation de la police les 4 et 5 avril 2017.

Perspectives 2018

Recrutement

Poursuite et évaluation du concept de recrutement permanent.

Budget 2018. 65,5 postes supplémentaires sont octroyés à la police et se détaillent de la manière suivante :

- 24 ETP d'assistants de sécurité publique 3 (ASP3) pour la protection du milieu diplomatique financés partiellement par la Confédération;
- 12,5 ETP policiers pour la sécurité internationale intégralement financés par la Confédération;
- 12 ETP policiers pour la police de l'aéroport intégralement financés par Genève Aéroport;
- 8 ETP d'assistants de sécurité publique 2 (ASP 2) pour la centrale d'urgence (CECAL) et pour la centrale de la police internationale (COPI) ;
- 7 ETP pour l'application de la Loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) financés par la taxe annuelle;
- 2 ETP policiers pour la police judiciaire financés par le concordat romand.

Prévention

Réactualisation du concept *GE_veille* en matière de cambriolages suite à l'évolution statistique constatée en 2017, poursuite des démarches pour renforcer le dispositif « *GE_veille* sur nos aînés ».

Politique de prévention en matière de cybercriminalité.

Support et logistique

Introduire la nouvelle carte de Police unifiée sur le plan suisse.

Procéder aux achats autorisés par les lois d'investissement permettant l'adaptation des moyens de protection et de l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires ([PL12040](#)) et pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police ([PL12144](#)).



Les investissements portent sur les véhicules et les équipements.

Commencer la réalisation du musée de la police.

Systèmes d'information

Déployer les systèmes d'information autorisés dans le cadre de la loi d'investissement destinée à la modernisation des systèmes d'information de la police cantonale ([PL12147](#)). Cela permettra de renforcer les capacités en informatique mobile et d'acquérir des solutions développées dans le cadre de l'harmonisation de l'information policière (HIP, projet fédéral).

Renouvellement de la flotte de smartphones sous la forme d'un contrat de location et non plus d'investissement.

Mise en place d'une infrastructure géomatique Police, développement de guichets cartographiques opérationnels et tests de géolocalisation en temps réel.



2018 : LES AXES PRINCIPAUX

Maintenir la vigilance et renforcer nos moyens

- Depuis 2011, la police genevoise a enregistré de beaux succès en matière de réduction de la criminalité;
- le bilan 2017, bien que positif, par la diminution des vols, marque également une forme de tassement. L'évolution des cambriolages est révélatrice;
- par ailleurs, le taux pour 1'000 habitants des infractions reste élevé à Genève comme le montrent les diverses comparaisons sur le plan suisse.

Cela démontre, si besoin était, que les succès ne sont jamais acquis. La vigilance doit être permanente face à la criminalité qui évolue. Cette dernière nécessite des efforts soutenus et coordonnés.

Axes stratégiques et opérationnels

En cohérence avec les objectifs donnés par le Conseil d'État et le Ministère public en matière de politique criminelle, les objectifs stratégiques et opérationnels de la police viseront à :

- renforcer les capacités d'analyse, notamment sur le plan du renseignement, et favoriser l'échange d'information en particulier sur le plan romand et transfrontalier;
- assurer une coordination des opérations, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, coordination interne à la police genevoise et externe avec les partenaires suisses et français;
- mener des opérations de police intensive, en particulier contre la violence sur la voie publique et contre le trafic de drogue;
- renforcer la présence visible de sorte à lutter contre toute forme d'appropriation de l'espace public et protéger la population;



- augmenter les compétences en matière d'enquête judiciaire, en lien avec l'exploitation du renseignement technique et forensique;
- augmenter les compétences et les ressources en analyse numérique pour lutter contre la criminalité informatique;
- développer les partenariats, en particulier dans le cadre du concept de sécurité de proximité et mettre en œuvre le dispositif opérationnel avec les polices municipales;
- poursuivre les actions dans le domaine de la sécurité routière, notamment en renforçant les moyens en matière de contrôles automatiques;
- lutter contre les comportements agressifs visant les policiers et autres agents publics dans l'exercice de leurs fonctions.

Ces objectifs ont pour but de maintenir la pression et d'ancrer durablement les résultats positifs enregistrés ces dernières années. Les opérations et actions se déclineront en fonction des typologies d'auteurs, des catégories de victimes et de délits.

Objectifs 2018

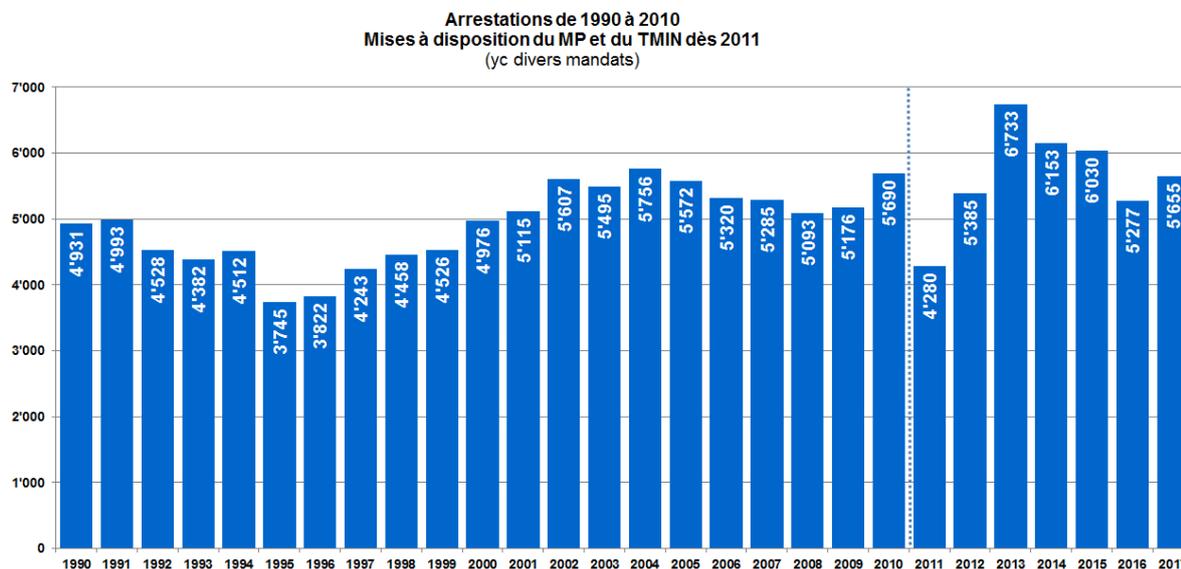
- Établir le bilan de la politique criminelle commune et proposer les bases de la quatrième édition (2018-2020);
- investir dans la formation de base dans le cadre du partenariat avec l'Académie de police et dans la perspective du concept général de formation (CGF 2020) et renforcer la formation continue;
- améliorer les moyens de protection des policiers dans le contexte sécuritaire actuel ;
- renforcer les approches préventives;
- renforcer les compétences managériales des chefs à tous les niveaux.

DIVERS INDICATEURS STATISTIQUES

Activité et criminalité en 2017 - synthèse

	2017	Variation 2017/2016	Variation 2017/2011	Variation 2017/2009
Infractions au code pénal (CP)	50'322	-3.1%	-30.9%	-21.3%
Total vie et intégrité	1'964	-6.2%	-12.6%	-26.5%
<i>Infractions contre le patrimoine:</i>				
Brigandages	271	-14.5%	-51.9%	-56.1%
Vols par effraction	3'790	1.8%	-53.2%	-41.4%
- dont immeuble locatif	1'784	-8.0%	-58.3%	-44.8%
- dont villa/maison à une famille	741	16.3%	-41.8%	-37.0%
- dont commerces et restauration	414	12.8%	-44.1%	-49.1%
- dont autres	851	9.4%	-52.9%	-31.6%
Vols par introduction clandestine	1'084	33.3%	-20.9%	-26.2%
Total vols par effraction et par introduction clandestine	4'874	7.5%	-48.5%	-38.6%
Vols à la tire	3'494	-14.6%	-54.2%	-21.7%
Vols de véhicules	4'826	4.3%	1.0%	-8.2%
Vols sur/dans un véhicule	1'294	-3.1%	-58.1%	-27.7%
Vols par effraction de véhicule	2'176	-15.9%	-53.6%	-42.1%
Total des vols sur/dans un véhicule et vols par effraction de véhicule	3'470	-11.6%	-55.4%	-37.4%
<i>Indicateurs spécifiques :</i>				
Total violence (définition OFS)	3'477	-8.7%	-11.6%	-25.1%
Violences domestiques	1'509	-12.2%	7.9%	-19.7%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>infractions</i>	734	4.9%	226.2%	132.3%
Empêchement d'accomplir un acte officiel - <i>affaires</i>	461	-2.5%	106.7%	51.1%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>infractions</i>	254	25.7%	84.1%	37.3%
Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires - <i>affaires</i>	168	20.9%	69.7%	15.9%
Infractions à la loi sur les stupéfiants (LStup)	7'687	-11.0%	-36.3%	-31.2%
- dont infractions stupéfiants - consommation	3'133	-15.4%	-45.2%	-40.2%
- dont infractions stupéfiants - possession/saisie	2'993	-8.0%	-43.8%	-35.0%
- dont infractions stupéfiants - trafic	1'415	-9.4%	48.6%	14.0%
Infractions à la loi sur les étrangers (LEtr)	8'777	7.8%	59.3%	87.5%
Activité du service des contraventions (SDC)				
Amendes d'ordres	827'430	-11.4%		
Contraventions - dénonciations	142'539	-0.2%		
Décisions de justice	18'462	9.9%		

Arrestations — dès 2011, mises à disposition



Les données ci-dessus comprennent dès 2011, les ordres de mises à disposition du ministère public (MP) et du tribunal des mineurs (TMIN), soit plus de 90 % du total, auxquels s'ajoutent les mandats confédérés et internationaux, les mandats d'amener du ministère public et de commissaires (selon

l'ancien code de procédure pénal) et l'exécution d'avis de recherche en vue d'arrestation.

On enregistre une hausse de 7.2 % en 2017 par rapport à 2016.

Inspection générale des services (IGS)

En 2017, le nombre de contrôles préliminaires réalisés par l'IGS est également en forte hausse; il a plus que doublé passant de 20 à 50. Cette augmentation est due au fait que les policiers qui pressentent que l'IGS pourrait être appelée à enquêter suite à une de leurs interventions avertissent, en amont,

de problèmes qu'ils ont rencontrés. Cela permet notamment de sauvegarder d'éventuels éléments de preuve comme des images de vidéosurveillance, par exemple. Une rapide analyse de la situation est également effectuée afin de savoir s'il faut ou non déclencher une enquête. Généralement



ce n'est pas le cas. Ces informations en amont illustrent la prise en compte de la problématique de la conformité des interventions, tant sur le terrain qu'au sein de l'IGS.

L'IGS a traité 153 nouvelles procédures pénales en 2017, en hausse de 40 % par rapport à 2016 (109 nouvelles procédures, tandis que 126 avaient été enregistrées en 2015). Le nombre de mandats d'actes d'enquête (MAE) est également en hausse (31 cas, pour rappel : 32 en 2014, 27 en 2015 et 23 en 2016). Les affaires traitées par l'IGS touchant la police cantonale augmentent en 2017 (91 contre 66 en 2016, 76 en 2015 et 75 en 2014).

L'usage abusif de la contrainte et l'abus d'autorité restent les deux principaux motifs qui ressortent des diverses plaintes et dénonciations. La forte hausse des cas d'usage abusif de la contrainte (97 %) ramène à une situation comparable à celle qui prévalait en 2015 (57 cas en 2017, 29 en 2016 et 54 en 2015).

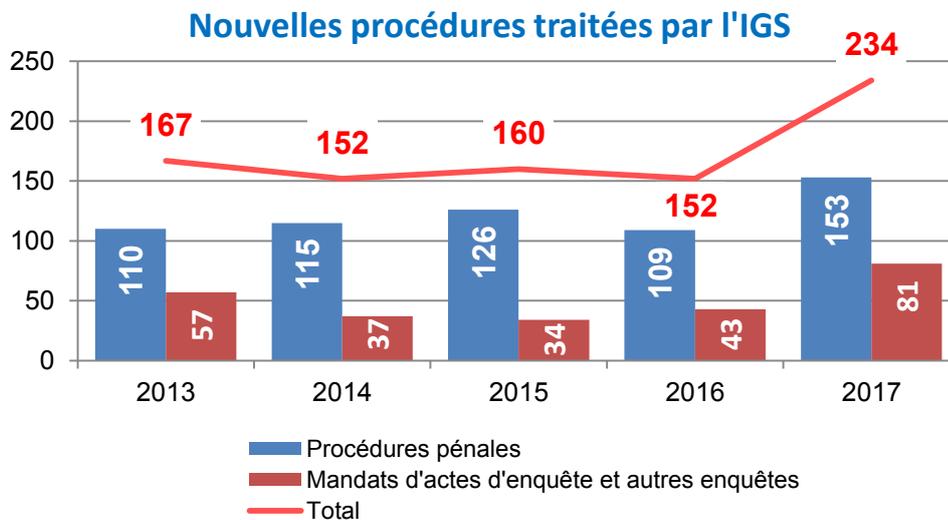
En 2015, 54 cas avaient fait l'objet d'une enquête. À l'établissement du bilan 2017 de l'IGS, 45 cas ont fait l'objet d'une ordonnance

de non-entrée en matière ou alors d'une ordonnance de classement. Une condamnation est entrée en force et huit cas sont encore ouverts.

De ce fait, la forte hausse enregistrée en 2017 ne signifie pas forcément qu'il y a un problème, ce d'autant plus qu'un des facteurs a pu être identifié (augmentation des dénonciations par la direction de Champ-Dollon et celle-ci ne semble pas due à l'adoption d'un comportement répréhensible de la part des fonctionnaires).

Le nombre de cas concernant la loi sur la circulation routière (LCR) augmente : 10 en 2015, 12 en 2016 et 16 en 2017. Les problèmes d'excès de vitesse importants occupent l'IGS. Les dernières décisions judiciaires à ce sujet montrent que ces infractions sont jugées sévèrement et il s'agit donc d'un point qui fait l'objet d'une grande attention de l'IGS lors des séances de retour d'expériences ou celles données lors de la formation de base des policiers.

D'une manière générale, le nombre de procédures traitées par l'IGS reste faible au regard du nombre d'interventions accomplies par les divers intervenants.



Organe de médiation de la police (OMP)

L'organe de médiation de la police (OMP, instauré par la loi sur la police à son article 62 et repose sur son propre règlement) dispense un service en faveur des citoyens, des membres de la police et des membres des polices municipales. Il propose le règlement extrajudiciaire des différends entre, d'une part, les citoyen-ne-s et, d'autre part, les membres de la police et les membres des polices municipales. Au besoin, il procède en engageant une médiation.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017, 73 personnes se sont adressées à l'organe de médiation provoquant l'ouverture de 58 dossiers. Au 31 décembre 2017, 47 dossiers sur 58 étaient considérés comme clos. 11 dossiers seront poursuivis en 2018. Il s'agit

soit d'affaires longues et difficiles à solutionner, soit de demandes reçues en décembre et qui n'ont pu être réglées avant la fin de l'année. Figurent également les dossiers qui n'avaient pas été terminés à fin 2016 et qui ont pu l'être en 2017, soit 6 dossiers. Un seul dossier commencé en 2016 n'était toujours pas considéré comme clos à fin 2017. La rapidité d'intervention de l'OMP a été soulignée à plusieurs reprises, le délai du premier rendez-vous excédant rarement une semaine.

Davantage d'informations sur l'organe de médiation de la police, ainsi que le rapport d'activité 2017, se trouvent sur la [page dédiée du site Internet](#) de l'État de Genève.



BILAN SOCIAL DE LA POLICE

Préambule

Le bilan social de la police cantonale de Genève reflète l'identité des collaborateurs et des collaboratrices qui, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, se mobilisent pour protéger et servir la population du canton de Genève.

Cela est rendu possible grâce à une nouvelle organisation forte de plus de 2'000 collaborateurs et collaboratrices volontaires et passionné-e-s pour remplir leur mission à tous les niveaux que ce soit dans la direction, l'administration, les postes ou sur le terrain au travers d'enquêtes judiciaires et de missions de sécurité publique ou diplomatique.

En 2017, la fonction ressources humaines de la police cantonale a poursuivi son développement et déployé ses forces au profit de la réorganisation de l'institution.

Son objectif est double : soutenir et développer l'ensemble du personnel de la police et optimiser la performance des services opérationnels.

Trois priorités ont également été activées en 2017, à savoir :

- optimiser l'allocation des ressources et développer les compétences transverses;
- promouvoir les talents et optimiser la diversité;
- soutenir l'engagement des collaborateurs-trices en agissant sur la qualité du management.

Dotée d'un véritable capital humain, la police cantonale de Genève présente son bilan social qui se veut simple, utile et pertinent.

Carte d'identité de la police cantonale

Le profil type du collaborateur est un homme, suisse, âgé de 40 ans, avec une ancienneté de 14 ans et travaillant à 100 %.

Nombre de collaborateurs au 31 décembre 2017 (en ETP)

Total	POL	ASP	ADM	STA
2'022	1'435	156	371	60

policiers (POL) – assistants de sécurité publique (ASP)

personnel administratif (ADM) - stagiaires (STA)

Âge moyen

Total	POL	ASP	ADM	STA
40.2	39.7	36.3	45.9	26.6

Ancienneté

Total	POL	ASP	ADM
14.1	15.3	6.7	12.5

Temps partiel

Total	POL	ASP & ADM
163	64	99

Collaborateurs et collaboratrices

Évolution de l'effectif de la police entre 2011 et 2017 (ETP)

Evolution des effectifs au 31.12	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Variation ETP 2017/2011	Evolution % 2017 / 2011
Policiers	1'344	1'368	1'382	1'382	1'398	1'407	1'435	91	7%
ASP	55	55	60	66	91	116	156	101	184%
PAT	318	332	350	376	359	356	371	53	17%
Aspirants	51	65	65	61	75	72	60	9	-
Total	1'768	1'820	1'857	1'885	1'923	1'951	2'022	254	14%

ASP : Collaborateurs ASP 3 & ASP 4

ASP : (2011-2015) Chiffres retraités pour cause du départ du DCS en 2016



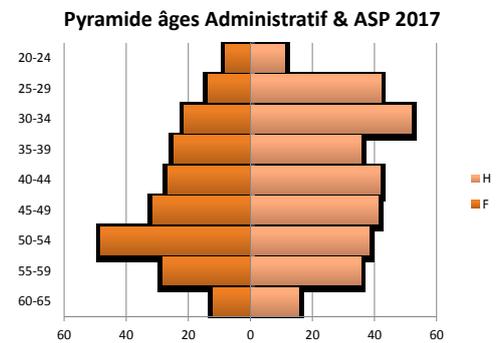
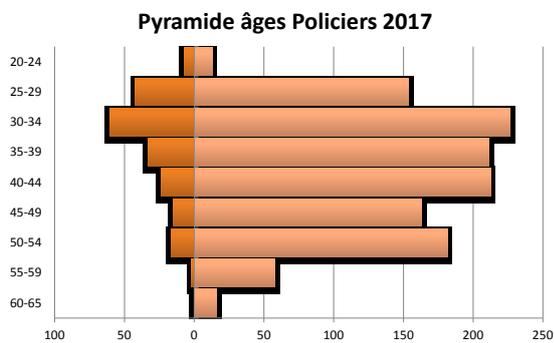
Effectif au 31 décembre 2017 par sexe

Genre	Total	POL	ASP	ADM	STA
Femmes	425	200	6	209	10
Hommes	1'597	1'235	150	162	50

Effectif policier par service au 31 décembre 2017

Effectif ETP	Police secours	Police proximité	Police routière	Police judiciaire	Police internationale	Direction des opérations	Services Supports
Femmes	38	28	17	69	14	25	9
Hommes	375	148	100	219	170	149	74
Total	413	176	117	288	184	174	83

Pyramides des âges du personnel policier et du personnel administratif en 2017





Encadrement

Taux d'encadrement global (policiers, ASP et administratifs) et policiers uniquement

Encadrement	Total Corps de Police	Total Policiers
Cadre Supérieurs (> cl 22)	4.4%	4.5%
Cadres Intermédiaires	4.9%	5.3%
Collaborateurs (< cl 19)	90.7%	90.2%

Pourcentage par grade¹

Grades	Police
Officiers supérieurs	4.7%
Officiers	5.6%
Sous-Officiers	26.1%
Collaborateurs	63.6%

Absentéisme

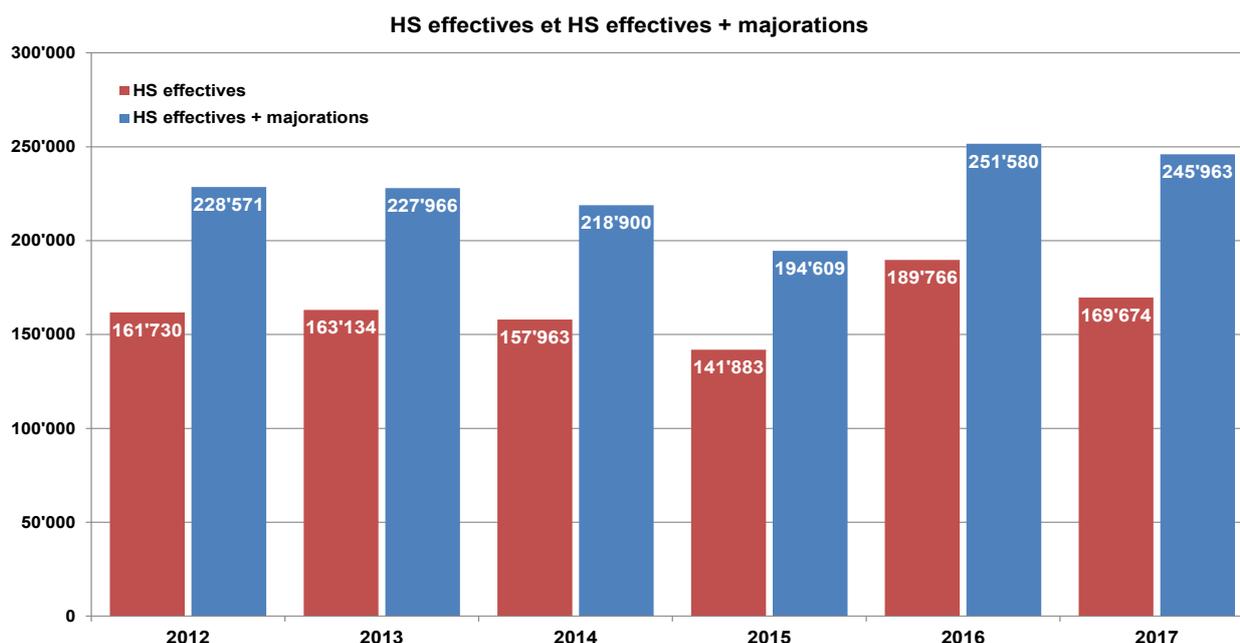
Taux d'absence total pour maladies et accidents (professionnels et non professionnels) en 2017 et 2016

Absences	Taux 2016	Taux 2017
Absences globales du corps de police	5.56%	5.39%
Maladie	3.99%	3.89%
Acc. Prof	0.66%	0.60%
Acc. non prof.	0.79%	0.73%
Maladie pré-mat.	0.12%	0.17%

¹ Seuls les policiers sont considérés dans ce tableau.

Heures supplémentaires

Comme en 2016, le nombre d'heures supplémentaires 2017 est fortement impacté par les mobilisations dues notamment aux conférences internationales. En 2017, 76'680 heures ont été payées dans le cadre des 200 heures payables annuellement (en 2016, 67'662 heures, 63'384 en 2015 et 68'479 en 2014).



Attractivité de la profession

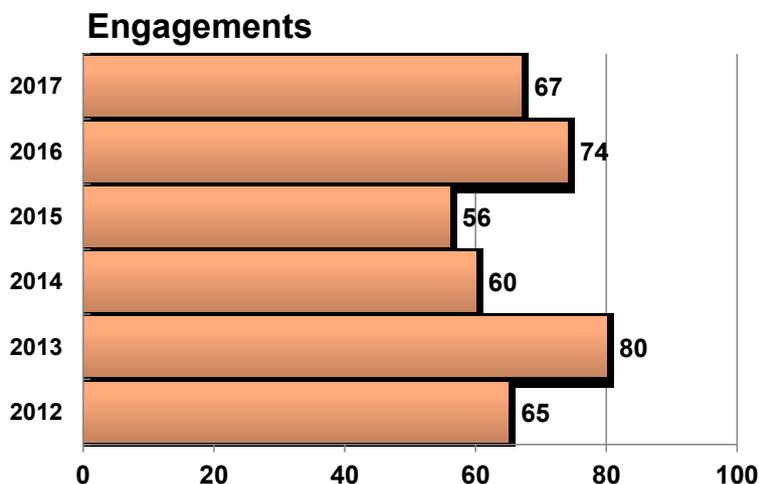
Suite à la mise en place du recrutement permanent, en lieu et place des deux sessions annuelles, les données 2017 concernant les candidats intéressés ne sont pas strictement comparables.

Le nombre de candidats retenus à ce jour est conforme à celui des années précédentes. Pour l'école 2018, ce chiffre peut encore évoluer durant le premier trimestre 2018.

	2013	2014	2015	2016	2017
Candidats aux examens pour les tests de français, sports et psychotechniques	644	723	784	761	486
Candidats retenus	80	60	79	65	70



Engagements réalisés en fonction de la gestion prévisionnelle des effectifs



Évaluation des compétences (EC) pour les policiers

Strate global	2016	%	2017	%
Nombre de candidats inscrits aux EC	92		136	
Nombre de retrait de candidature	3		1	
Nombre de refus dossier de candidature	12		4	
	77	100.0%	131	100.0%
Echec au test de connaissances	15		14	
Candidats en non-adéquation aux EC	13		48	
Candidats en adéquation aux EC	49	63.6%	69	52.7%

Relations professionnelles et santé au travail

Le service psychosocial, composé des secteurs psychologique et social comprend également un lien matriciel avec la cellule de débriefing. Son utilité est désormais reconnue et son activation devient systématique dans l'activité policière.

La cellule de débriefing a effectué 31 interventions en 2017 (contre 24 en 2016, 28 en 2015 et 30 en 2014). Au total, 73 collaborateurs ont été pris en charge (contre 60 en 2016 et 67 en 2015).



Dans l'ensemble, le nombre de collaborateurs qui ont fait appel au service psychosocial est stable en 2017. S'agissant des difficultés psychomédicales, il y a une légère baisse, cependant les conflits interpersonnels sont en légère hausse

(relations professionnelles et problèmes d'ordre privé).

